

HORIZONTAL SOFTWARE
Société anonyme au capital de 2 063 998 euros
Siège social : 2 rue Hegel ZAC Euratechnologies 59 160 LOMME
520 319 245 RCS LILLE

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2017

RAPPORT DE GESTION COMPRENANT LE RAPPORT DE GESTION DU GROUPE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale annuelle en application des statuts et de la loi sur les sociétés commerciales pour vous rendre compte de l'activité d'Horizontal Software (ci-après la « **Société** ») et de ses filiales, les sociétés de droit français Equitime, FORMAEVA, LPDR et TEHMS ainsi que la société de droit américain Horizontal Software Inc. (ci-après les « **Filiales** »), au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et de soumettre à votre approbation les comptes annuels et les comptes consolidés du groupe constitué par la Société et ses Filiales au cours dudit exercice.

L'ensemble constitué par la Société et ses Filiales est dénommé ci-après le « **Groupe** ».

Les états financiers du Groupe présentés au 31 décembre 2017 intègrent donc en intégration globale les comptes de la Société et de ses Filiales.

Les états financiers du Groupe présentés au 31 décembre 2017 intègrent donc la société Formaeva acquise avant la fin de l'exercice. La consolidation de ces sociétés dans les comptes d'Horizontal Software est reflétée de la manière suivante :

- au niveau du compte de résultat : les produits et les charges encourus par Formaeva entre le 22 décembre 2017 et le 31 décembre 2017 n'ont pas été repris car jugés comme peu significatif pour l'exercice 2017;
- au niveau du bilan : l'entrée du Formaeva se matérialise par une « entrée de périmètre » au 22 décembre 2017. L'évolution des postes du bilan consolidé du Formaeva entre le 22 décembre 2017 et le 31 décembre 2017 s'ajoute aux variations constatées chez Horizontal Software et les autres Filiales entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2017.

Les convocations prescrites par la loi vous seront régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur seront tenus à votre disposition dans les délais impartis.

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1 -	Activité de la Société et de ses Filiales et évolution des affaires au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017	4
1.1	Présentation générale de l'activité du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017	4
1.2	Situation de l'activité et analyse de l'évolution des affaires	5
1.3	Résultats de l'activité, progrès réalisés et difficultés rencontrées	6
1.4	Activité en matière de recherche et développement et de production	7
1.5	Activités polluantes ou à risque	8
1.6	Principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée et gestion des risques financiers	8
1.7	Evolution prévisible et perspectives d'avenir	10
1.8	Evénements importants survenus entre la date de clôture et la date d'établissement du rapport	10
CHAPITRE 2 -	Filiales et participations	11
2.1	Activités des filiales de la Société	11
2.2	Prise de participations significatives dans des sociétés ayant leur siège social en France ou prise du contrôle de telles sociétés	12
2.3	Aliénation d'actions intervenues à l'effet de régulariser les participations croisées	13
2.4	Répartition du capital et actions d'autocontrôle	13
CHAPITRE 3 -	Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients	15
CHAPITRE 4 -	Montant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices	16
CHAPITRE 5 -	Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	17
CHAPITRE 6 -	Rapport sur le gouvernement d'entreprise	18
6.1	Liste des mandats	18
6.2	rapport sur les délégations en matière d'augmentations de capital au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017	24
6.3	Conventions conclues avec les mandataires sociaux	26
CHAPITRE 7 -	Opérations réalisées par les dirigeants sur leurs titres	27
CHAPITRE 8 -	REMUNERATIONS ET AVANTAGES ATTRIBUES AUX MANDATAIRES SOCIAUX	28
CHAPITRE 9 -	Rapport spécial sur les options de souscription ou d'achat d'actions et sur les attributions gratuites d'actions	30
9.1	Options de souscription ou d'achat d'actions	30
9.2	Attributions gratuites d'actions	30
CHAPITRE 10 -	Mandat des commissaires aux comptes	32
	Commissaire aux comptes titulaires	32
	Commissaire aux comptes suppléants	32
CHAPITRE 11 -	Liste des conventions réglementées et des conventions courantes	33
11.1	Nouvelles conventions réglementées conclues au cours de l'exercice 2017	33
11.2	Nouvelles conventions réglementées conclues depuis la clôture de l'exercice 2016	34
11.3	Conventions réglementées approuvées par l'assemblée générale des actionnaires, mais dont les effets se sont poursuivis au cours de l'exercice 2017	34
11.4	Cautions, avals et garanties donnés par la Société à des tiers	37
11.5	Conventions conclues entre un mandataire social ou un actionnaire détenant plus de 10% des droits de vote de la Société et une filiale, hors conventions courantes	37
CHAPITRE 12 -	Informations diverses	38

CHAPITRE 1 - ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DE SES FILIALES ET EVOLUTION DES AFFAIRES AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Vous trouverez ci-dessous les informations requises en application des articles L.232-1 II et R.225-102 du Code de commerce.

1.1 PRESENTATION GENERALE DE L'ACTIVITE DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Le Groupe Horizontal Software est spécialisé dans l'édition de logiciels de gestion du capital humain en mode *SaaS* et *SaaS-Apps*¹.

La suite logicielle développée par le Groupe Horizontal Software est considérée comme innovante dans sa capacité à satisfaire simultanément trois exigences de la gestion du capital humain :

- Gestion optimisée du capital humain et des moyens associés (lieux, *timing*, matériel, etc.) ;
- Intégration des codes de la génération *Millennials* ou génération Y née de 1980 à 2000 (réseaux sociaux, *Gamification*² et mobilité) ;
- Possibilité de personnalisation du produit par des non-informaticiens.

Horizontal Software propose en effet des outils qui s'adaptent à l'évolution et à l'équilibre des besoins entre les entreprises clientes et leurs collaborateurs, dans un cadre professionnel bouleversé par une mobilité accrue et le développement des réseaux sociaux, tout en intégrant l'ensemble des contraintes légales, économiques, sociales, techniques et organisationnelles.

Cette nouvelle génération de logiciels, qui est construite sur les besoins et les spécificités métier, constitue une technologie innovante de rupture, en ce sens qu'elle intègre de nombreux paramètres comme les ressources multiples (compétences et moyens associés, activités, lieux d'intervention), la performance (temps réel, simulation prévisionnelle) ainsi qu'une puissance de calcul adaptable.

La suite logicielle et ses modules sont intégrés dans une plate-forme qui constitue un socle technologique transversal basé sur une architecture *Cloud* ouverte. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle les fondateurs ont retenu pour leur projet le nom d'Horizontal Software.

L'offre Horizontal Software répond aux principaux enjeux de la gestion du capital humain en dehors de la gestion de la paye :

- Optimisation de la gestion du temps et des activités :
 - La gestion du temps des collaborateurs englobe la gestion des cycles horaires de travail multi-sociétés-multi-sites, l'enregistrement du temps de présence et le calcul des heures supplémentaires et des temps de repos compensatoires ;
 - La planification automatisée et optimisée des activités et des équipes en tenant compte des besoins réglementaires liés au métier, des compétences, de l'équité, de la succession des tâches, des préférences des employés ainsi que des temps de présence et d'absence.
- Acquisition et gestion des talents :
 - L'acquisition des talents intègre la gestion intégrale du processus de recrutement et la recherche avancée des compétences sur la base des réseaux sociaux et d'une CV thèque ;
 - La gestion des talents comprend la gestion administrative RH et la gestion des formations, des entretiens d'évaluation, des carrières et des indicateurs RH.

¹ *Software as a Service* / Application.

² *Gamification* est un néologisme qui désigne le fait de reprendre des mécaniques et signaux propres aux jeux pour des actions ou applications qui ne sont pas des jeux (source : www.definitionsmarketing.com).

L'offre logicielle est commercialisée en mode licence, en mode *SaaS* et/ou en mode *SaaS-Apps* :

- La solution en mode licence, maintenue uniquement auprès des clients historiques et dorénavant commercialisée sporadiquement dans des cas spécifiques, comprend des prestations d'installation et de déploiement, la formation des utilisateurs et le coût de la licence logicielle ;
- La solution en mode *SaaS* intègre des prestations de paramétrage initial (*setup*), la formation des utilisateurs ainsi qu'un abonnement par collaborateur géré, de l'ordre de 1 à 7 euros par mois selon le nombre de modules et de fonctionnalités choisis ;
- La solution en mode *SaaS-Apps* appelée Yootalent est disponible en mode *Freemium*³ (gratuit) pour l'*App* permettant de gérer l'entretien professionnel ou en mode *Premium* (payant) pour les *Apps* complémentaires via un abonnement mensuel et sans engagement facturé par collaborateur géré.

L'offre développée par le groupe Horizontal Software, composé d'environ 100 employés à ce jour répartis sur différents sites, est déployée :

- En mode *SaaS* auprès de 500 entreprises clientes pour plus de 500 000 personnes gérées ; et
- En mode *SaaS-Apps* Yootalent *Freemium* auprès de 825 entreprises représentant environ 1 000 000 collaborateurs gérés en France ainsi qu'auprès de 5 entreprises représentant environ 700 collaborateurs gérés en Amérique du Nord et en mode *SaaS-Apps* Yootalent *Premium* auprès de 1 400 collaborateurs gérés, dont 1 020 sont issus de la communauté Yootalent *Freemium* avec les sociétés telles qu'Innovista Sensor, Frial, Novastock, Océan Délices .
- En mode *SaaS-Apps* Yootalent *Premium* qui a démarré courant 2017, et enregistre à ce jour une dizaine d'entreprise représentant environ 500 collaborateurs gérés.

1.2 SITUATION DE L'ACTIVITE ET ANALYSE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES

Les principaux événements survenus au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ont été les suivants :

Au 31 décembre 2017, le groupe HSW enregistre un chiffre d'affaires annuel de 4,3 M€ contre 5,3 M€ au 31 décembre 2016, en baisse de 1 M€. L'arrêt progressif des modèles de ventes non récurrents explique en grande partie ce repli : l'activité Client-Serveur est en retrait de -0,2 M€, conformément aux attentes, et continuera à décliner progressivement sur l'exercice prochain. La vente de Licence one-shot Cloud-SaaS a été en parallèle arrêtée et contribuait pour 0,5 M€ au chiffre d'affaires 2016.

La société a poursuivi ses investissements conformément à son plan de marche. Les achats et charges externes ont progressé ponctuellement sur la période (liés principalement au recours à du personnel intérimaire et à des honoraires divers). Les charges de personnel restent maîtrisées (+0,4 M€) et reflètent les recrutements effectués pour structurer l'entreprise notamment sur des postes clés sur ses deux offres (Marketing & Sales, R&D, Support, ...).

Après comptabilisation des dotations nettes aux amortissements et provisions, stables à 0,2 M€, le résultat net s'élève à (4,6) M€.

Situation bilancielle

Au 31 décembre 2017, les capitaux propres s'élèvent à -6 K€ (contre 3 872 K€ au 31 décembre 2016).

³ Le *Freemium / Premium* est un modèle économique associant une offre *Freemium* gratuite en libre accès et une offre *Premium* plus évoluée et/ou plus complète en accès payant (source : www.definitionsmarketing.com).

La trésorerie nette de dettes financières s'élève à -4 541 K€ fin 2017 (contre 762 K€ fin 2016). Les avances remboursables versées par BPI France s'élèvent à 2 501 K€.

Cette situation bilancielle ne tient pas compte de la levée de fonds réalisée par la société en février 2018 qui lui a permis de lever 1,3 M€.

Au 1^{er} janvier 2018 le backlog (commandes reçues à produire) s'élève à 5,3 M€ dont 3,2 M€ de chiffre d'affaires récurrent restant à facturer sur les 12 prochains mois.

Le début d'exercice est conforme à cette bonne tendance. Le chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2018 ressort à 1,4 M€, en croissance de + 33% par rapport au 1^{er} trimestre 2017 (+7,8% à périmètre constant, hors Formaeva). L'activité Cloud-SaaS représente 0,9 M€ en croissance de +50% par rapport à l'an dernier. Comme attendu, le chiffre d'affaires récurrent (SaaS et Client-Serveur) ressort à 0,8 M€ contre 0,5 M€ au 1^{er} trimestre 2017, soit une croissance de +57% liée uniquement à la hausse sur le Cloud-SaaS. Conformément à la stratégie du groupe, le set-up/prestations de services (Cloud-SaaS et Client Serveur) est contenu avec une croissance de +5% par rapport au 1^{er} trimestre 2017.

Pour information, nous vous rappelons que les communiqués de presse publiés par le Groupe sont disponibles sur son site Internet (www.horizontalsoftware.com/fr).

1.3 RESULTATS DE L'ACTIVITE, PROGRES REALISES ET DIFFICULTES RENCONTREES

Données consolidées auditées en M€ (normes françaises)	2016	2017
chiffre d'affaires	5,3	4,3
<i>dont Licence client serveur</i>	<i>2,0</i>	<i>1,8</i>
<i>dont Cloud-SaaS</i>	<i>2,8</i>	<i>2,5</i>
<i>dont Licence one-shot Cloud-SaaS</i>	<i>0,5</i>	<i>-</i>
autres produits	0,5	0,9
Total Produits d'exploitation	5,8	5,2
Charges d'exploitation	(8,4)	(9,3)
<i>dont achats de mat.1ères & marchandises</i>	<i>(0,4)</i>	<i>(0,2)</i>
<i>dont achats et charges externes</i>	<i>(2,1)</i>	<i>(2,7)</i>
<i>dont Impôts et Taxes</i>	<i>(0,1)</i>	<i>(0,2)</i>
<i>dont charges de personnel</i>	<i>(5,2)</i>	<i>(5,6)</i>
<i>dont dotations aux amortissements & provisions</i>	<i>(0,6)</i>	<i>(0,6)</i>
Résultat d'exploitation	(2,6)	(4,1)
<i>Produits et charges financiers</i>	<i>-</i>	<i>(0,3)</i>
<i>Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition</i>	<i>(0,2)</i>	<i>(0,2)</i>
<i>Impôts</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
Résultat net	(2,8)	(4,6)

Au cours de l'exercice 2017, la Société a réalisé un chiffre d'affaires net de 1 233 060 euros contre 1 762 050 euros au cours de l'exercice précédent.

La perte d'exploitation s'est élevée à - 4 406 578 euros contre une perte d'exploitation de - 2 096 884 euros au cours de l'exercice précédent.

La perte nette de l'exercice 2017 s'est élevée à - 4 845 420 euros contre une perte nette de - 2 288 215 euros pour l'exercice 2016.

Le résultat de l'exercice se solde pour la Société par une perte de - 4 485 420 euros que nous vous proposons de reporter à nouveau en totalité.

Le compte « report à nouveau », après affectation du résultat 2017, s'élèverait désormais à - 4 485 420 euros.

1.4 ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT ET DE PRODUCTION

Le Groupe a fait de l'innovation technologique le cœur de sa stratégie en initiant ou participant à des projets de recherche et développement aux côtés de partenaires académiques et technologiques de premier plan (Projet ISI Bpifrance Pajero, projet FUI AdaMme...)

La stratégie R&D vise à conforter la prééminence de la suite logicielle complète SaaS intégrant notamment des moyens uniques d'optimisation de la gestion des temps et activités, la mise à disposition des techniques de parallélisation, ainsi que le langage quasi naturel de paramétrage HUDL.

Concernant l'offre Yootalent ou SaaS App, l'objet est d'offrir une suite de modules complémentaires intégrant des technologies synthétisant des parcours de programmes en mode gamifié, interactif et immersif. Cette stratégie est maintenue même lorsque le contexte économique oblige le Groupe à sélectionner plus strictement les programmes prioritaires à réaliser.

Au 31 décembre 2017, 21 collaborateurs du Groupe sont affectés à l'activité de recherche et développement produits, soit 25 % de l'effectif total du Groupe.

Au 31 décembre 2017, la masse salariale brute des effectifs affectés à l'activité de recherche et développement produits représentait 911 856 euros, soit 23 % de la masse salariale globale du Groupe.

Les charges de recherche et développement du Groupe sont majoritairement composées des charges de personnel des collaborateurs affectés à cette activité. Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, les charges de recherche et développement brutes avant déduction du crédit impôt recherche s'élevaient, de manière consolidée, à 1 120 milliers d'euros contre 1 503 milliers d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Conformément à l'accord de partenariat, le Groupe est autorisé à exploiter de manière exclusive et pour une durée indéterminée les connaissances issues du projet PAJERO sans qu'aucun contrat de licence ne soit nécessaire ni qu'aucune redevance sur la propriété intellectuelle ne soit versée aux partenaires de ce projet. Un versement complémentaire à Bpifrance, payable sur 3 années, égal à 3% du chiffre d'affaires annuel d'Equitime et à 5% chiffre d'affaires annuel d'Horizontal Software, respectivement dans la limite cumulée de 800 milliers d'euros et 4 millions d'euros, sera dû par ces sociétés dès que la dernière annuité de l'avance remboursable aura été remboursée et dès que le chiffre d'affaires cumulé sera égal ou supérieur respectivement à 10 millions d'euros et 25 millions d'euros.

La stratégie de recherche et développement, les partenariats mis en place ainsi que l'activité de recherche et développement depuis la création du Groupe sont décrits au paragraphe 6.3 du document de base enregistré le 15 novembre 2016 auprès de l'Autorité des marchés financiers sous

le numéro I. 16-076. Des exemplaires du document sont disponibles sans frais au siège social de la Société, ainsi qu'en version électronique sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et sur celui de la Société (www.horizontalsoftware.com/fr).

1.5 ACTIVITES POLLUANTES OU A RISQUE

La nature des activités de la Société n'entraîne pas de risque significatif pour l'environnement.

1.6 PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Risque de liquidité

Historiquement, le financement de la croissance du Groupe s'est effectué par un renforcement de ses fonds propres par voie d'augmentations de capital et conversions d'emprunts obligataires, pour un montant cumulé de 8,6 millions d'euros à la date d'enregistrement du document de base, dont 7,5 millions d'euros d'augmentations de capital en numéraire.

Lors de l'introduction sur la marché Alternext en 2016 la société a levé 5,9 millions d'euros, dont 5,2 millions d'euros en numéraire.

Dans le cadre du programme Innovation Stratégique Industrielle (« ISI ») et le développement du projet PAJERO, le Groupe a également perçu :

- Un montant cumulé de 4,8 millions d'euros, dont 1,5 million d'euros de Bpifrance et 3,3 millions d'euros de CIR/CII ;
- Un montant cumulé de 2,5 millions d'euros d'aides et avances remboursables.

L'échéancier des dettes financières consolidées et l'endettement net au 31 décembre 2017 sont les suivants :

Comptes consolidés	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes financières	468	1596	236	2300
Dettes sur rachat Equitime	220			220
Comptes courants d'actionnaires	172			172
Emprunts et dettes financières (a)	860	1596	236	2692
Avance remboursable OSEO n°1	16			16
Avance remboursable OSEO n°2 et 3		2485		2485
Avances remboursables (b)	16	2485	0	2501
Emprunt, dettes financières et avances (a + b = c)	876	4081	236	5193
Trésorerie et équivalents de trésorerie (d)				495
Endettement net (c - d)				4698

Le Groupe bénéficie de trois avances conditionnées remboursables Oséo accordées par Bpifrance dans le cadre du programme ISI (Innovation Stratégique Industrielle) sur le projet PAJERO, comptabilisées en autres fonds propres et s'élevant au total à 2 501 k€ au 31 décembre 2017. La première avance d'un montant de 16 k€ au 31 décembre 2017 sera soldé en janvier 2018, la deuxième avance d'un montant de 619 k€ au 31 décembre 2017 sera remboursée en 3 annuités progressives dès lors que le chiffre d'affaires de la société Equitime lié aux ventes de licences d'utilisation et/ou des souscriptions d'abonnement du produit *Agiletime Optim* basé sur la plate-forme PAJERO, ainsi que des services (audit, paramétrage, intégration, formation, etc.) et de la maintenance associés, sera supérieur à 1,5 million d'euros et la troisième avance d'un montant de 1 866 k€ au 31 décembre 2017 sera remboursée en 5 annuités progressives dès lors que le chiffre d'affaires total de la société Horizontal Software sera supérieur à 5 millions d'euros.

Si l'échéancier de remboursement de la première avance est connu, les échéanciers des deux dernières avances ne sont pas encore définis. La Société estime sur la base de ses prévisions que les premiers remboursements interviendraient en 2019. En cas de remboursement, l'échéancier définitif sera communiqué par Bpifrance.

Ces éléments sont respectivement détaillés aux notes 3.9 et 3.11 des annexes aux comptes consolidés audités établis aux normes françaises pour l'exercice clos au 31 décembre 2017, étant précisé qu'aucun des emprunts souscrits par le Groupe n'est assorti de covenants ni autres clauses particulières.

Au 31 décembre 2017, la trésorerie disponible du Groupe s'élève à 495 k€ et l'endettement net du Groupe s'élève à 4 698 k€. La trésorerie et équivalents comprennent les disponibilités et les instruments financiers courant détenus par la Société.

Risque de change

À la date du présent rapport, le Groupe réalise l'ensemble de ces opérations en euros, il n'est donc pas exposé au risque de change à cette date.

Il pourrait néanmoins être exposé à un tel risque à l'avenir s'il développe ses activités en dehors de la zone euro, notamment aux États-Unis.

Risque de crédit ou de contrepartie

En ce qui concerne les créances clients, le Groupe évalue régulièrement, en interne, les risques de crédit client et la situation financière de ses clients et provisionne les pertes potentielles sur créances non recouvrables.

Le Groupe a conclu un contrat d'affacturage dans lequel il cède la totalité de ses créances avec subrogation au factor en contrepartie d'un financement court terme. La subrogation valant transfert de propriété, les créances cédées et encaissées sont déconsolidées. Si les créances cédées ne sont pas réglées par le client au factor dans un délai de 60 jours, elles sont rétrocédées au Groupe qui en redevient propriétaire et doit en assurer le recouvrement.

Si le Groupe compte parmi ses clients des grands groupes internationaux, il est également amené à travailler avec des sociétés de plus petite taille, des ETI, des PME et des startup à divers stades de maturité qui pourraient éventuellement rencontrer des difficultés économiques à l'avenir.

Si, à la date du présent rapport, le Groupe n'a pas subi de pertes significatives résultant de défaillances ou de défauts de solvabilité d'un ou plusieurs clients et s'il estime ne pas être confronté à un risque de recouvrement majeur, il ne peut toutefois exclure totalement ce risque à l'avenir qui aurait une influence négative sur son résultat.

Risques d'évolution dans les politiques d'aide aux entreprises

Pour contribuer au financement de ses activités de Recherche & Développement en France, le Groupe bénéficie du Crédit d'Impôt Recherche (« CIR ») et du Crédit d'Impôt Innovation (« CII »), qui consistent pour l'État à octroyer un crédit d'impôt aux entreprises investissant en recherche et développement.

Le Groupe a bénéficié d'un prêt à taux zéro pour un montant total de 735 000 euros (2^e tranche) dans le cadre du développement de Yootalent. Le Groupe a également bénéficié de diverses aides et subventions dans le cadre de projets d'innovation et de développement. À l'avenir, le Groupe entend continuer à solliciter des aides et subventions afin d'accélérer son développement.

Dans l'hypothèse où ces subventions seraient remises en cause par les organismes concernés, ou si leurs montants étaient revus à la baisse, cela pourrait impacter défavorablement l'activité du Groupe, son chiffre d'affaires, ses résultats et plus généralement sa situation financière.

Risques liés au statut de Jeune Entreprise Innovante

La Société a obtenu en juin 2010 le statut de « Jeune Entreprise Innovante » et bénéficie des avantages fiscaux et sociaux liés à ce statut. En particulier, la Société bénéficie d'une exonération des cotisations patronales d'assurances sociales des salariés affectés à l'activité de recherche et développement dans les limites et quotités prévues par la législation en vigueur.

Ce statut dont la Société bénéficie jusqu'à fin décembre 2017 n'est pas renouvelable. Ainsi, à compter de cette date, la Société perdra les avantages fiscaux et sociaux associés à ce statut ce qui entraînera notamment une augmentation de ses charges et des cotisations sociales dues.

1.7 EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Au 1er janvier 2018 le backlog s'élève à 5,3 M€ dont 3,2 M€ de chiffre d'affaires récurrent restant à facturer sur les 12 prochains mois.

Le début d'exercice est conforme à cette bonne tendance. Le chiffre d'affaires du 1er trimestre 2018 ressort à 1,4 M€, en croissance de + 33% par rapport au 1er trimestre 2017 (+7,8% à périmètre constant, hors Formaeva). L'activité Cloud-SaaS représente 0,9 M€ en croissance de +50% par rapport à l'an dernier. Comme attendu, le chiffre d'affaires récurrent (SaaS et Client-Serveur) ressort à 0,8 M€ contre 0,5 M€ au 1er trimestre 2017, soit une croissance de +57% liée uniquement à la hausse sur le Cloud-SaaS. Conformément à la stratégie du groupe, le set-up/prestations de services (Cloud-SaaS et Client Serveur) est contenu avec une croissance de +5% par rapport au 1er trimestre 2017.

1.8 EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE ET LA DATE D'ETABLISSEMENT DU RAPPORT

Une augmentation de capital a été réalisée en date du 20 février 2018 d'un montant de 210.017 € par l'émission de 210.017 actions d'une valeur nominal de 1,00 € souscrites au prix de 6,19 € par action, prime d'émission incluse, soit un montant global de fonds levés de 1.300.005,23 €, prime d'émission incluse.

CHAPITRE 2 - FILIALES ET PARTICIPATIONS

Le tableau ci-dessous présente les filiales et participations au 31 décembre 2017 :

Cf tableau en annexe

2.1 ACTIVITES DES FILIALES DE LA SOCIETE

Vous trouverez dans le présent paragraphe une description de l'activité et des résultats des Filiales au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Le Groupe est constitué de la société mère Horizontal Software, présente à Lille, Paris, Montceau-les-Mines et Grenoble et de 5 filiales présentes à Lille, Paris, Grenoble et aux États-Unis. Ces filiales sont toutes détenues à 100% et sont le fruit d'opérations de croissance externe (en dehors de la création de la filiale aux États-Unis) visant à construire une offre logicielle globale et innovante de gestion des ressources humaines optimisée en mode *SaaS* et *SaaS-Apps* couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur RH (hors gestion de la paie).

LPDR Ingénierie (Société à responsabilité limitée) : créée en 2001 et basée à Paris, la société LPDR Ingénierie est spécialisée dans l'édition de logiciel d'e-recrutement en mode *SaaS* (acquisition des talents). Acquisée en juin 2012, elle permet à Horizontal Software d'acquérir une expertise métier répondant à sa stratégie de création d'une offre globale de gestion des ressources humaines pour les entreprises en mode *SaaS* et *SaaS-Apps*.

LPDR Ingénierie est une Société À Responsabilité Limitée de droit français au capital social de 147 622,46 euros et immatriculée depuis le 27 août 2001 auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 438 999 682.

Au cours de l'exercice 2017, LPDR Ingénierie affiche un chiffre d'affaires de 504 287 euros contre un chiffre d'affaires de 533 905 euros l'année précédente. Elle a enregistré un bénéfice net de 9 789 euros contre un bénéfice net de 23 066 euros. Le montant total de ses fonds propres s'élève à 222 011 euros au 31 décembre 2017 contre 212 222 euros au 31 décembre 2016.

Equitime (Société par Actions Simplifiée) : créée en 1999 en Isère, la société Equitime est spécialisée dans l'édition de solutions progiciels de gestion des temps et de planification des collaborateurs, avec une expertise forte dans la modélisation des règles métier notamment dans le secteur de la santé et des collectivités. Acquisée par Horizontal Software en décembre 2013, elle permet au Groupe d'acquérir une expertise métier notamment dans la santé, une équipe commerciale et technique ainsi que d'atteindre une masse critique via la base installée tout en lui permettant de continuer le développement d'une offre globale d'optimisation de la gestion complexe des ressources pour les entreprises en mode *SaaS*.

Equitime est une Société par Actions Simplifiée de droit français au capital social de 145 000 euros et immatriculée depuis le 4 octobre 1999 auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Grenoble sous le numéro 424 389 815.

Au cours de l'exercice 2017, Equitime affiche un chiffre d'affaires de 3 515 701 euros contre un chiffre d'affaires de 3 103 394 euros l'année précédente. Elle a enregistré un bénéfice net de 672 912 euros contre une perte nette de 265 850 euros lors de l'exercice 2016. Le montant total de ses fonds propres s'élève à 699 724 euros au 31 décembre 2017 contre 26 812 euros au 31 décembre 2016.

TEHMS (Société par Actions Simplifiée) : créée à Lille en 2007, la société TEHMS est spécialisée dans l'édition de logiciel de gestion des talents en mode *SaaS*, notamment dans les secteurs de la distribution, des services et de la santé. Acquis par Horizontal Software en juin 2014, elle permet au Groupe de compléter son offre qui couvre dorénavant toute la chaîne de valeur RH, hors gestion de la paye qui ne fait pas partie de la stratégie du Groupe.

TEHMS est une Société par Actions Simplifiée de droit français au capital social de 253 302,28 euros et immatriculée le 28 mars 2007 auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Lille sous le numéro 495 361 511.

Au cours de l'exercice 2017, TEHMS affiche un chiffre d'affaires de 449 352 euros contre un chiffre d'affaires de 641 764 euros l'année précédente. Elle a enregistré une perte nette de 40 410 euros contre un bénéfice net de 132 002 euros. Le montant total de ses fonds propres s'élève à - 425 249 euros au 31 décembre 2017 contre - 384 839 euros au 31 décembre 2016.

FORMAEVA (Société par Actions Simplifiée) : créée en 2005 et basée à Lille, la société FORMAEVA est spécialisée dans l'édition de logiciel dans le domaine de l'évaluation des formations en mode *SaaS*. Elle est membre du réseau international Kirkpatrick Partners. Acquis fin décembre 2017, elle permet à Horizontal Software d'élargir ses activités en matière de gestion des ressources humaines

FORMAEVA est une société par actions simplifiée unipersonnelle de droit français au capital social de 105 600 euros et immatriculée le 13 février 2007 auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Lille sous le numéro 484 626 627.

Au cours de l'exercice 2017 (18 mois), FORMAEVA affiche un chiffre d'affaires de 1 393 897 euros contre un chiffre d'affaires de 962 034 euros l'année précédente (12 mois). Elle a enregistré une perte nette de -575 333 euros contre une perte nette de -265 600 euros. Le montant total de ses fonds propres s'élève à - 547 541 euros au 31 décembre 2017 contre 27 792 euros au 31 décembre 2016.

Horizontal Software (Inc., société de droit américain) : créée en septembre 2014 par le Groupe Horizontal Software, cette structure de droit américain au capital de 5 000 USD, enregistrée dans l'état du Delaware et basée à New York aux États-Unis, a pour objet de permettre au Groupe de distribuer les solutions Horizontal Software en Amérique du Nord, notamment son offre *SaaS-Apps* Yootalent.

Au cours de l'exercice 2017, Horizontal Software Inc. affiche un chiffre d'affaires de 0 USD contre 0 USD au cours de l'exercice précédent. Elle a enregistré une perte nette de 71 088 USD contre une perte nette de 82 020 USD en 2016. Le montant total de ses fonds propres s'élève à - 149 482 USD au 31 décembre 2017 contre - 78 195 USD au 31 décembre 2016.

2.2 PRISE DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES DANS DES SOCIÉTÉS AYANT LEUR SIÈGE SOCIAL EN FRANCE OU PRISE DU CONTRÔLE DE TELLES SOCIÉTÉS

Conformément à l'article L. 233-6 du Code de Commerce, nous vous précisons qu'au cours de l'exercice 2017, la Société a acquis la totalité des actions composant le capital social de la société FORMAEVA.

Cette acquisition s'est faite par échange de titre le 22 décembre 2017 pour 100% du capital. Le montant de l'acquisition s'élève à 800 K€ pourtant sur les 102 432 actions composant le capital. L'échange de titre s'est traduit par la création de 1 056 actions nouvelles Horizontal Software.

La Société rappelle qu'elle ne détient pas de participation autre que ses Filiales.

2.3 ALIENATION D' ACTIONS INTERVENUES A L'EFFET DE REGULARISER LES PARTICIPATIONS CROISEES

Néant.

2.4 REPARTITION DU CAPITAL ET ACTIONS D'AUTOCONTROLE

Le tableau ci-dessous présente la répartition du capital et des droits de vote de la Société au 31 décembre 2017, 31 décembre 2016 et 31 décembre 2015 :

Actionnaires	31/12/2017		Capital au 31/12/2016		Capital au 31/12/2015	
	Nombre actions	Pourcentage	Nombre actions	Pourcentage	Nombre actions	Pourcentage
Fonds Truffle Capital	845 529	45,61%	845 529	48,76%	6 478 409	62,68%
Holding Incubatrice Internet (Anciennement Holding Incubatrice Cloud Computing)	285 833	15,42%	264 791	15,27%	2 025 000	19,59%
Salariés et Mandataires Sociaux	85 795	4,63%	68 453	3,95%	536 512	5,19%
Institutionnels	154 891	8,35%	440 653	25,41%	1 025 607	9,92%
Autres personnes physiques inscrites au nominatif	27 065	1,46%	27 065	1,56%	270 652	2,62%
Actions propres	17 522	0,95%	8 800	0,51%	-	0,00%
Public	437 346	23,59%	78 916	4,55%	-	0,00%
Totaux	1 853 981	100,00%	1 734 207	100,00%	10 336 180	100,00%

L'assemblée générale des actionnaires, lors de sa réunion du 22 septembre 2016, a décidé de procéder à un regroupement des actions de la Société par dix de sorte que dix actions de 0,10 euro de valeur nominale chacune deviennent une action de 1 euro de valeur nominale. Le conseil d'administration de la Société, lors de sa réunion du 10 octobre 2016, sur délégation de pouvoirs conférée par l'assemblée générale des associés du 22 septembre 2016, a constaté la réalisation des opérations de regroupement d'actions et a constaté que le capital social s'élevait à 1 101 326 euros divisé en 1 101 326 actions d'un euro de valeur nominale contre 11 013 260 actions de 0,10 euro de valeur nominale avant regroupement.

Au 31 décembre 2017 et à la connaissance de la Société, aucun actionnaire autre que ceux mentionnés dans le tableau ci-dessus ne détient plus de 5% du capital et des droits de vote de la Société.

Chaque action donne droit à une voix. Le nombre de voix dont peut disposer chaque actionnaire n'est pas limité. Il n'existe pas de droit de vote double.

L'assemblée générale des actionnaires de la Société, lors de sa réunion du 27 juin 2017, a autorisé le conseil d'administration à acheter, conserver, céder ou transférer, en une ou plusieurs fois, ses propres actions dans le cadre d'un programme de rachat soumis aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce.

Ce programme a, par ordre de priorité, les objectifs suivants :

- favoriser la liquidité et animer le cours des titres de la Société sur le marché Alternext d'Euronext à Paris, ou sur tout autre marché, par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- attribuer les actions rachetées lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toutes autres manières, à des actions existantes ou nouvelles à émettre de la Société ;
- attribuer des actions aux salariés ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés selon les conditions légales et réglementaires, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par voie d'attribution gratuites d'actions ou toute autre condition permise par la réglementation ;
- remettre les titres rachetés en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ;
- annuler totalement ou partiellement les actions par voie de réduction du capital social dans le cadre de l'autorisation donnée par la quinzième (15^e) résolution de l'assemblée générale du 27 juin 2017 ;
- le cas échéant, attribuer des actions rachetées dans le cadre de la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers et qui serait conforme à la réglementation en vigueur au moment du rachat effectif des actions, étant précisé que dans une telle hypothèse la Société informerait ses actionnaires par voie de communiqué de presse.

La durée du programme est de 18 mois maximum à compter de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 27 juin 2017 et expirant, soit au jour où toute assemblée générale de la Société adopterait un nouveau programme de rachat d'actions soit, à défaut, le 27 décembre 2018.

Le pourcentage de rachat maximum autorisé s'élève à 10% du capital, soit 173 420 actions sur la base de 1 734 2017 actions composant le capital social au 31 décembre 2017. Le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5% de son capital social.

Le prix maximum d'achat unitaire ne pourra excéder 26 euros, soit un montant théorique maximum consacré au programme de rachat de 4.508.920 euros sur la base du pourcentage maximum de 10%, hors frais de négociation.

Ce nombre d'actions et le prix maximum d'achat seront, le cas échéant, ajustés par le conseil d'administration pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à la publication de l'avis de réunion de l'assemblée générale des actionnaires de la Société lors de sa réunion du 27 juin 2017.

Au 31 décembre 2017, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- nombre d'actions : 17 522 titres ;
- solde en espèce du compte de liquidité : 36 915 euros.

CHAPITRE 3 - INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS

Vous voudrez bien trouver ci-dessous le tableau présentant le solde des dettes à l'égard des fournisseurs et des clients de la Société et de ses Filiales par date d'échéance au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2016 en application des articles L. 441-6-I et D. 441-4 du Code de commerce :

Echéances	Solde fournisseurs (montant en milliers d'euros)				Solde clients (montant en milliers d'euros)			
	31-déc-17	Nbre Fact	31-déc-16	Nbre Fact	31-déc-17	Nbre Fact	31-déc-16	Nbre Fact
Non échus	734	193	965	185	2215	405	1 636	415
Echus à moins de 30 jours	121	45	40	22	78	64	-44	54
Echus entre 30 et 45 jours	94	30	28	9	55	22	96	29
Echus entre 45 et 60 jours	7	3	41	3	-	-	-94	2
Echus à plus de 60 jours	464	54	653	129	280	155	717	925
Total	1 420		1 727		2 628		2 311	

Les montants présentés sont TTC, et tiennent compte d'un date d'échéance à 60 j date de facture.

CHAPITRE 4 - MONTANT DES DIVIDENDES DISTRIBUES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

La Société n'a distribué aucun dividende au cours des trois derniers exercices.

La Société envisage d'affecter tous les fonds disponibles au financement de ses activités et de sa croissance et n'a en conséquence pas l'intention de distribuer de dividendes dans un futur proche.

CHAPITRE 5 - TABLEAU DES RESULTATS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Vous voudrez bien trouver ci-dessous le tableau des résultats des cinq derniers exercices requis en application de l'article R. 225-102 al. 2 du Code de commerce :

Cf tableau en annexe

CHAPITRE 6 - RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de commerce, vous trouverez dans le présent paragraphe le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Le présent paragraphe comporte l'ensemble des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce pour les sociétés dont les titres ne sont pas admis sur un marché réglementé.

6.1 LISTE DES MANDATS

6.1.1 Conseil d'administration

Au 31 décembre 2017, le conseil d'administration est composé des cinq membres suivants :

Nom	Mandat	Age	Membre indépendant (1)	Date d'entrée au conseil d'administration	Date d'expiration du mandat actuel (2)	Adresse professionnelle
Hervé Yahi	Président directeur général	62		2016	2020	2, Rue Hegel ZAC Euratechnologies 59 160 LOMME
Ingrid Eeckhout	Administrateur Directeur général délégué	37		2016	2020	2, Rue Hegel ZAC Euratechnologies 59 160 LOMME
Truffle Capital représenté par Bernard-Louis Roques	Administrateur	53		2016	2020	5, Rue de la Baume 75008 Paris
Jean Mounet	Administrateur	73	✓	2016	2020	2, Rue Hegel ZAC Euratechnologies 59 160 LOMME
Patrice Rullier	Administrateur	56	✓	2017	2021	2, Rue Hegel ZAC Euratechnologies 59 160 LOMME

Monsieur Hervé YAHY, président directeur général (62 ans)

Hervé YAHY est diplômé de Supelec avec un troisième cycle en physique théorique à Paris 6.

Il a développé une carrière significative dans le domaine informatique. Il a notamment occupé la fonction de vice-président chez Bull au sein de la division Open Systems and Software, il a en parallèle été CEO du groupe Transtar Software SA (France-USA) avant de rejoindre la division mondiale Intégration de Systemes et Services comme vice-président. Il a été président Europe de l'éditeur Américain Computron (coté sur le Nasdaq puis sur l'Amex) avant de rejoindre le groupe Communication et Systèmes en tant que directeur général au sein de CSSI. En parallèle il fût également président des sociétés Verilog (cédé à Télégologic), CSTI et Rand (UK).

Il devient en fin 2000 CEO de la société Virtools qui sera revendue à Dassault Systemes en 2005 pour former la division 3DVIA. Il est membre du Comité des CEO du groupe (GEM). En 2008, il devient président de la société Mandriva (cotée sur le marché libre) puis crée Horizontal Software dont il est nommé président en 2010. Au sein du groupe Horizontal Software, il est également gérant de LPDR et membre du comité de direction d'Equitime. En parallèle, il préside notamment les Holdings Incubatrices Internet et Internet et Mobile.

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2017

Fonctions	Sociétés	Forme sociale	Dates de début
Dans le groupe Horizontal Software			
<i>Sociétés situées en France</i>			
Gérant	LPDR	Société à responsabilité limitée	2012
Membre du comité de direction	Equitime	Société par actions simplifiée	2015
<i>Sociétés situées hors de France</i>			
Président du conseil d'administration	Horizontal Software Inc.	Société de droit américain	2014
Hors du groupe Horizontal Software			
<i>Sociétés en France</i>			
Président directeur général	Holding Incubatrice Internet	Société anonyme	2016
Président	SAS Merger One Partners	Société par actions simplifiée	2009
Administrateur	Holding Incubatrice Internet & Mobiles	Société anonyme	2013
<i>Sociétés hors de France</i>			
Néant			
Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années			
<i>Sociétés situées en France</i>			
Président directeur général	Holding Incubatrice Logiciels	Société anonyme	2013-2016
Président	Horizontal Software	Société par actions simplifiée	2010-2016
Gérant	HY Executive SARL	Société à responsabilité limitée	2011-2013
Représentant permanent d'un membre du conseil de surveillance personne morale	Equitime	Société anonyme	2010-2012
Administrateur	Equitime	Société anonyme	2012-2015
Administrateur	Caps Entreprise SA	Société anonyme	2009-2013
<i>Sociétés situées hors de France</i>			
Néant			
Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2017 : 15 520			

Madame Ingrid ECKHOUT, administrateur et directeur général délégué (37 ans)

Madame Ingrid ECKHOUT est diplômée de l'école d'ingénieurs Télécom Lille et d'un master en management de l'innovation à l'IAE.

Elle crée en 2007 la startup TEHMS, éditrice de solution de gestion des talents en mode SaaS. En 2014, elle décide de vendre au groupe Horizontal Software avec l'objectif de devenir un acteur

majeur du marché international de la gestion du capital humain en mode SaaS. Elle opère alors, en tant que COO/SaaS specialist, la transformation du groupe en pure player SaaS dans une perspective Européenne et Nord-Américaine. En 2015, elle complète son parcours par le programme Innovation & Entrepreneurship de Stanford University et lance chez Horizontal Software une nouvelle plateforme d'Apps RH qui révolutionne les usages liés à la digitalisation des entreprises et l'arrivée des nouvelles générations (Y/Z) sur le marché du travail.

Autres mandats et fonctions exercés à la date d'enregistrement au 31 décembre 2017

Fonctions	Sociétés	Forme sociale	Dates de début
Dans le groupe Horizontal Software			
<i>Sociétés situées en France</i>			
Président du comité de direction	Equitime	Société par actions simplifiée	2014
Président	Tehms	Société par actions simplifiée	2007
<i>Sociétés situées hors de France</i>			
Vice-président du conseil d'administration	Horizontal Software Inc.	Société de droit américain	2014
Hors du groupe Horizontal Software			
Néant			

Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années

Fonctions	Sociétés	Forme sociale	Dates
Néant			

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2017 : 21 651

Monsieur Bernard Louis ROQUES, représentant permanent de la société Truffle Capital, administrateur (53 ans)

Monsieur Bernard-Louis ROQUES est co-fondateur et directeur général de Truffle Capital. Il est un pionnier en matière de capital risque dans le secteur des technologies de l'information. Associé Fondateur d'ABN Amro Venture Capital, il a mené plus de 35 investissements avec succès dans le secteur des technologies de l'information, la majorité de ces investissements étant désormais des entreprises cotées en Bourse.

Il a une forte expérience entrepreneuriale : acquisition d'une petite entreprise industrielle française en 1992, rendue profitable et revendue 18 mois plus tard.

Il publie chaque année le « Truffle 100 », l'observatoire des éditeurs de logiciel, qui fait office de référence en France et en Europe.

Monsieur Bernard-Louis ROQUES est diplômé de l'ESSEC. Il est également titulaire d'un Executive Certificate du MIT (Etats-Unis).

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2017

Fonctions	Sociétés	Forme sociale	Dates de début
Dans le groupe Horizontal Software			

<i>Sociétés situées en France</i>			
Membre du comité de direction	Equitime	Société par actions simplifiée	2014
<i>Sociétés situées hors de France</i>			
Néant			
<i>Hors du groupe Horizontal Software</i>			
<i>Sociétés situées en France</i>			
Directeur général	Truffle Capital	Société par actions simplifiée	2004
Administrateur	Truffle Capital	Société par actions simplifiée	2004
Administrateur	DenyAll (ex IV2 Technologie)	Société par actions simplifiée	2011
Représentant permanent de Truffle Capital en tant qu'administrateur	Netbooster	Société anonyme	2006
Membre du conseil de surveillance	CoolGames (ex-Boostermedia)	Société à responsabilité limitée	2009
Membre du conseil de surveillance	Kang	Société par actions simplifiée	2011
Président du conseil d'administration	MAKAZI	Société anonyme	2014
Membre conseil de surveillance	Paytop	Société par actions simplifiée	2016
Membre du Board	Credit.fr	Société par actions simplifiée	2011
Membre du Board	Smile&Pay	Société anonyme	2011
Membre du Board	Retency	Société par actions simplifiée à capital variable	2015
<i>Sociétés situées hors de France</i>			
Membre du comité de surveillance	Populis (ex-GOADV)	Société de droit irlandais	2007

Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années

Fonctions	Sociétés	Forme sociale	Dates
<i>Sociétés en France</i>			
Administrateur	NetMediaEurope	Société anonyme	2016
<i>Sociétés hors de France</i>			
Néant			

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2017 : 0

Monsieur Jean MOUNET, administrateur (73 ans)

Monsieur Jean MOUNET est ingénieur de l'École Supérieure de Chimie de Lyon (actuellement CPE Lyon), Docteur-ès-Sciences Physiques et diplômé de l'Université de Stanford (États-Unis) en Marketing Stratégique.

Après avoir occupé différentes fonctions auprès de constructeurs informatiques (IBM et BULL), Monsieur Jean MOUNET rejoint Sopra Group en 1988 comme Directeur Général puis comme Vice-Président du groupe. Il est aujourd'hui membre du conseil d'administration de Sopra Steria.

Monsieur Jean MOUNET a été président de Syntec informatique, chambre syndicale de SSII et éditeurs de logiciels de 2003 à 2010.

Il a présidé, à la demande du MEDEF, deux rapports considérés comme majeurs pour les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) :

- « Faire de la France un leader de l'Économie Numérique » : rapport qui est considéré par beaucoup comme référence des différentes initiatives politiques qui ont suivi (notamment France numérique 2012) ;
- « PME-TIC » destiné à accélérer l'utilisation du numérique au sein des TPE et PME françaises.

Monsieur Jean MOUNET a été nommé Président de « l'Observatoire du Numérique », par arrêté ministériel du 23 novembre 2011.

Par ailleurs, Monsieur Jean MOUNET est également administrateur de plusieurs autres sociétés comme Econocom ou Malakoff Médéric ainsi que de différentes fondations.

Monsieur Jean MOUNET est chevalier de la Légion d'honneur et officier de l'ordre national du Mérite.

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2017

Fonctions	Sociétés	Forme sociale	Dates de début
<i>Dans le groupe Horizontal Software</i>			
Néant			
<i>Hors du groupe Horizontal Software</i>			
<i>Sociétés situées en France</i>			
Administrateur	Sopra Steria Group	Société anonyme	2012
Administrateur	Sopra Banking Software	Société anonyme	2012
Président du conseil d'administration	Trigone SAS	Société par actions simplifiée	2008
Administrateur	Trigone SAS	Société par actions simplifiée	2008
<i>Sociétés situées hors de France</i>			
Administrateur	Econocom Group	Société européenne de droit belge	2011

Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années

Fonctions	Sociétés	Forme sociale	Dates
<i>Sociétés situées en France</i>			
Membre du conseil de surveillance	PAC	Société par actions simplifiée	2016
Administrateur	Malakoff Médéric	Association	2016
<i>Sociétés situées hors de France</i>			

Néant

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2017 : 0

Patrice Rullier, administrateur (56 ans)

Actuellement Directeur Général Délégué d'Oberthur Cash Protection, Patrice Rullier, âgé de 56 ans, est diplômé de l'EM Lyon, du Stanford Executive Program, et titulaire du Certificat Administrateurs de Sociétés IFA-Science-Po.

Il a une grande expérience de sociétés de Haute Technologie (hardware/ software/ Internet/ logiciels en mode SaaS...) dans un environnement très international.

Il a débuté sa carrière en Asie (Hong-Kong) pour la société Lectra (CAD/CAM) puis a travaillé environ 10 ans dans des sociétés de jeux-vidéos (Atari/Cryo) puis dans des sociétés Internet (Cryonetworks, Viamichelin) ou de Big Data (SUP/Prozone).

Il a également été entrepreneur dans le domaine des GPS.

Patrice Rullier a occupé des postes de Direction Commerciale et Marketing puis de Direction Générale et a participé à 2 introductions en bourse.

Il a été également Président de nombreuses organisations professionnelles européennes (Euricpa, ATMIA), au Conseil d'Administration d'une société de domotique (Otio) et du Stade Français Paris SASP (Top 14-Rugby).

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2017

Fonctions	Sociétés	Forme sociale	Dates de début
<i>Dans le groupe Horizontal Software</i>			
<i>Sociétés situées en France</i>			
Néant			
<i>Sociétés situées hors de France</i>			
Néant			
<i>Hors du groupe Horizontal Software</i>			
<i>Sociétés en France</i>			
Néant			
<i>Sociétés hors de France</i>			
Néant			
<i>Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années</i>			
<i>Sociétés situées en France</i>			
Néant			
<i>Sociétés situées hors de France</i>			
Néant			
Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2017 : 0			

6.1.2 Direction générale

Modalité d'exercice de la direction générale

En vertu de l'article L. 225-51-1 du Code de commerce et de l'article 17.1 des statuts, le conseil d'administration doit, à la majorité des administrateurs présents et représentés, délibérer sur les modalités d'exercice de la direction générale qui doit être assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du conseil d'administration soit par une autre personne physique nommée par le conseil d'administration et qui prend le titre de directeur général.

Le conseil d'administration de la société, lors de sa réunion du 22 septembre 2016, a décidé que la direction générale de la Société sera assumée sous sa responsabilité par le président du conseil d'administration qui prendra en conséquence le titre de président directeur général.

En application de l'article 17.1 des statuts le choix d'exercice de la direction générale de la Société ainsi retenue est valable jusqu'à décision contraire du conseil d'administration.

Composition de la direction générale au 31 décembre 2017

Au 31 décembre 2017, la direction générale de la Société était composée ainsi :

Nom	Mandat	Date de début du mandat	Date d'expiration du mandat
Hervé YAHY	Président directeur général	22 septembre 2016	Assemblée générale 2020
Ingrid EECKHOUT	Directeur général délégué	22 septembre 2016	Assemblée générale 2020

Evolution de la composition de la direction générale depuis le 1er janvier 2018

Evolution des modalités d'exercice de la direction générale

Dans les conditions et modalités décrites au paragraphe 6.1.2.1 du présent rapport, le conseil d'administration, lors de sa réunion du 29 mars 2018, a décidé, qu'à compter du 2 avril 2018, la direction générale de la Société sera assumée soit par une autre personne physique que le président du conseil d'administration nommée par le conseil d'administration et qui prend le titre de directeur général.

Evolution de la composition de la direction générale

Le conseil d'administration lors de sa réunion du 29 mars 2018 (i) a constaté la démission de Hervé Yahy de son mandat de directeur général, (ii) a décidé de nommer Ingrid Eeckhout en qualité de directeur général en remplacement de Hervé Yahy, démissionnaire, pour la durée restante du mandat d'administrateur et (iii) a constaté, en conséquence, la cession du mandat de directeur général délégué de Ingrid Eeckhout. Le conseil d'administration a également décidé que l'ensemble de ces décisions s'appliqueraient à compter du 2 avril 2018.

6.2 RAPPORT SUR LES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATIONS DE CAPITAL AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Le tableau ci-dessous présente, de façon synthétique, les délégations accordées au président et au conseil d'administration par les assemblées générales extraordinaires (ci-après l'« AGE ») de la Société du 25 octobre 2016 et du 27 juin 2017.

Délégations données au Président par l'assemblée générale extraordinaire	Montant nominal maximal de l'augmentation de capital	Echéance de la délégation	Utilisation des délégations faites par le Président/Nombre d'actions émises	Modalités de détermination du Prix
1. Emission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription des actions (9 ^e résolution de l'AGE du 27 juin 2017)	520 000 €	27 août 2019	Non utilisée	Selon les conditions légales (prix au moins égal à la valeur nominale de l'action à la date d'émission des valeurs mobilières)
2. Emission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie d'offre au public (10 ^e résolution de l'AGE du 27 juin 2017)	520 000 € ⁽¹⁾	27 août 2019	Non utilisée	Au moins égal à la moyenne pondérée des cours de l'action de la Société sur le marché Euronext Growth Paris des 20 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission, éventuellement diminuée d'une décote maximum de 20 %.
3. Emission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans la limite de 20% du capital par an, par voie de placement privé (11 ^e résolution de l'AGE du 27 juin 2017)	520 000 € ⁽¹⁾ ou 20% du capital par an	27 août 2019	210 017 € / 210 017 actions (20 février 2018)	Modalités identiques que pour l'émission d'actions et de valeurs mobilières par voie d'offre au public décrites au point 2 ci-dessus.
4. Augmentation de capital au bénéfice d'une catégorie dénommée d'investisseurs dans le cadre d'un placement privé (Loi TEPA) (12 ^e résolution de l'AGE du 27 juin 2017)	520 000 € ⁽¹⁾	27 décembre 2018	Non utilisée	Au moins égal à la moyenne pondérée des cours de l'action de la Société sur le marché Euronext Growth Paris des 20 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission, éventuellement diminuée d'une décote maximum de 20 %.
5. Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires (13 ^e résolution de l'AGE du 27 juin 2017)	15% du montant de l'émission initiale ⁽¹⁾	27 août 2019	Non utilisée	Modalités correspondantes à celles des délégations présentées aux points 1 à 4 ci-dessus selon le cas.
6. Emission d'action par incorporation au capital de bénéfices, réserves ou primes (14 ^e résolution de l'AGE du 27 juin 2017)	520 000 € ⁽¹⁾	27 août 2019	Non utilisée	Néant.
7. Réduction du capital social de la Société par voie d'annulation d'actions précédemment rachetées dans le cadre de l'autorisation d'achat de ses propres actions (15 ^e résolution de l'AGE du 27 juin 2017)	10% du capital social	27 décembre 2018	Non utilisée	Néant.

Délégations données au Président par l'assemblée générale extraordinaire	Montant nominal maximal de l'augmentation de capital	Echéance de la délégation	Utilisation des délégations faites par le Président/Nombre d'actions émises	Modalités de détermination du Prix
8. Emission de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires (16ème résolution de l'AGE du 27 juin 2017)	1% du capital social au moment de l'attribution	27 décembre 2018	Non utilisée	Prix exercice au moins égal à la valeur la plus élevée entre (i) le prix fixé par le conseil d'administration à la moyenne pondérée par les volumes des cours des 20 dernières séances de boursesur le marché Euronext Growth Paris avant émission des bons et (ii) le prix de souscription unitaire d'une action retenu dans l'augmentation de capital la plus récente, si une augmentation de capital était réalisée dans les 6 mois précédent l'émission des bons
9. Attribution gratuite d'actions nouvelles ou existantes de la Société (18 ^e résolution de l'AGE du 25 octobre 2016)	5% du capital social au moment de l'attribution	25 décembre 2019 (Rendue caduque par l'AGE du 27 juin 2017)	17.342 actions gratuites (13 décembre 2016) 32 949 actions gratuites (22 juin 2017)	Gratuite
10. Attribution gratuite d'actions nouvelles ou existantes de la Société (17 ^e résolution de l'AGE du 27 juin 2017)	5% du capital social au moment de l'attribution	27 août 2020	Non utilisée	Gratuite

(1) Ce montant s'impute sur celui de l'émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

6.3 CONVENTIONS CONCLUES AVEC LES MANDATAIRES SOCIAUX

6.3.1 Conventions réglementées

Les conventions réglementées visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce sont décrites au paragraphe 11 du présent rapport.

Il n'a pas été conclu d'autres conventions entre la Société et ses mandataires sociaux que celles visées audit paragraphe.

6.3.2 Conventions intervenues entre un mandataire social de la Société ou un actionnaire détenant plus de 10% et une société dont la Société détient, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital

NEANT

CHAPITRE 7 - OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS SUR LEURS TITRES

A la connaissance de la Société, aucune opération n'a été réalisée sur les titres de la Société par les personnes visées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Il est rappelé que ces opérations font l'objet d'une déclaration auprès de l'Autorité des marchés financiers en application et dans les conditions de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier ainsi que des articles 223-22 A et 223-22 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

CHAPITRE 8 - REMUNERATIONS ET AVANTAGES ATTRIBUES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Les tableaux ci-dessous présentent les rémunérations et avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux par la Société et sa filiale au cours de exercices clos les 31 décembre 2017 et 31 décembre 2016 :

Tableau de synthèse de l'ensemble des rémunérations et des options et actions gratuites attribuées aux mandataires sociaux dirigeants

Une synthèse de l'ensemble des éléments de rémunération due et versée aux membres de la direction générale de la Société au cours des exercices clos les 31 décembre 2017 et 31 décembre 2016 est présentée ci-après :

Nom	Fonctions	2017			2016		
		Rémunération fixe due (en euros)	Rémunération variable due (en euros)	Avantages de toute nature dus (en euros)	Rémunération fixe due (en euros)	Rémunération variable due (en euros)	Avantages de toute nature dus (en euros)
Hervé YAHI	Président directeur général ⁽¹⁾	132 240 ⁽³⁾	-	4 497	132 240 ⁽³⁾	35 000	6 847
Ingrid EECKHOUT	Directeur général délégué ⁽²⁾ COO-SaaS Specialist	79 500	20 154	-	64 125	41 855	
TOTAL		211 740	20 154	4 497	196 365	76 855	6 847

(1) Monsieur Hervé YAHI a été nommé président de la Société sous forme de société en actions simplifiée par l'assemblée générale des associés en date du 23 avril 2010. Dans le prolongement de la transformation de la Société en société anonyme décidée par l'assemblée générale des associés en date du 22 septembre 2016, le conseil d'administration lors de sa réunion du même jour, à nommer Monsieur Hervé YAHI en qualité de président du conseil d'administration et de directeur général. Le conseil d'administration lors de sa réunion du 29 mars 2018 a constaté la démission de Monsieur Hervé YAHI de son mandat de directeur général de la Société.

(2) Madame Ingrid EECKHOUT a été nommée directeur général délégué par le conseil d'administration lors de sa réunion du 22 septembre 2016. Le conseil d'administration lors de sa réunion du 29 mars 2018 a nommé Madame Ingrid Eeckhout directeur général de la Société, en remplacement de Monsieur Hervé Yahi, démissionnaire, et a constaté, en conséquence la cessation de ses fonctions de directeur général délégué.

(3) Dont une rémunération de 7 200 euros annuels versée par LPDR Ingénierie, filiale de la Société, au titre de son mandat de gérant de ladite société.

Tableau de synthèse des jetons de présence et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

Une synthèse de l'ensemble des jetons de présence et autres rémunérations attribués aux administrateurs de la Société au titre des exercices clos les 31 décembre 2017 et 31 décembre 2016 est présentée ci-après :

Nom	2017		2016	
	Jetons de présence (en euros)	Autres rémunérations (en euros)	Jetons de présence (en euros)	Autres rémunérations (en euros)
Hervé YAHI Président du conseil d'administration	-	136 737	-	174 087
Ingrid EECKHOUT Administrateur Directeur général délégué	-	99 654	-	105 980

Nom	2017		2016	
	Jetons de présence (en euros)	Autres rémunérations (en euros)	Jetons de présence (en euros)	Autres rémunérations (en euros)
Truffle Capital Administrateur Représenté par Monsieur Bernard-Louis ROQUES	-	-	-	--
Monsieur Jean MOUNET Administrateur	-	-	-	--
Monsieur Patrice Rullier Administrateur	-	-	-	-
TOTAL	-	236 391	-	280 067

L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires, lors de sa réunion du 25 octobre 2016, a décidé d'allouer à titre de jetons de présence un montant global maximum de 20 000 euros aux administrateurs au titre de l'exercice qui s'achèvera le 31 décembre 2016 ainsi que pour chacun des exercices suivants, jusqu'à décision contraire de l'assemblée générale ordinaire. Elle a également donné au conseil d'administration tous pouvoirs pour répartir, la totalité ou une partie de cette somme, entre ses membres.

CHAPITRE 9 - RAPPORT SPECIAL SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ET SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS

Chers Actionnaires,

Le présent rapport vous est présenté :

- en application des dispositions de l'article L. 225-184 du Code de Commerce concernant les opérations relatives aux options de souscription ou d'achat d'actions, et
- en application des dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de Commerce concernant les opérations relatives aux actions gratuites.

9.1 OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS

Attribution d'options de souscription d'actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, le conseil d'administration de la Société n'a mis en œuvre aucun plan d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions.

Exercice par les bénéficiaires d'options de souscription d'actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été exercée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

9.2 ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS

Attribution gratuite d'actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 25 octobre 2016, dans sa dix-huitième (18^e) résolution ont autorisé, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, le conseil d'administration à procéder à une attribution gratuite d'actions de la Société, existantes ou à émettre, en une ou plusieurs fois, au bénéfice des membres du personnel qu'il déterminera parmi les salariés et les mandataires sociaux éligibles de la Société et des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions visées à l'article L. 225-197-2 dudit code.

Dans le cadre de cette autorisation, et selon les recommandations du comité des rémunérations et des nominations, le conseil d'administration, à l'unanimité, a décidé lors de sa réunion du 22 juin 2017 d'attribuer gratuitement un total de 32 949 actions à émettre de la Société au bénéfice des mandataires sociaux et salariés selon certaines conditions et certains critères.

Plan	Nb d'actions attribuées	Date d'acquisition	Date de cessibilité
22 juin 2017	32 949	22 juin 2018	22 juin 2019

Actions attribuées gratuitement à chacun des mandataires sociaux

Bénéficiaires	Nb d'actions attribuées	Date d'attribution	Période d'acquisition	Période de conservation	Critères d'acquisition
Hervé Yahi	8.671	22 juin 2017	1 an	1 an	Non
Ingrid Eeckhout	8.671	22 juin 2017	1 an	1 an	Non

Actions définitivement acquises aux deux bénéficiaires du Groupe non mandataires sociaux de la Société

Bénéficiaires	Nb d'actions attribuées	Date d'attribution	Période d'acquisition	Période de conservation	Critères d'acquisition
Olivier Candau	12 139	22 juin 2017	1 an	1 an	Non
Xavière Pichon	3 468	22 juin 2017	1 an	1 an	Non

Acquisition définitive d'actions gratuites au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Il est précisé que, conformément à la loi, l'attribution des actions à leurs bénéficiaires est définitive au terme de la période d'acquisition et que la période d'obligation de conservation des actions qui court à compter de l'attribution définitive. La durée de ces périodes est fixée par l'assemblée générale dans les conditions et limites prévues par la loi.

Il est précisé que, conformément à la loi, la période d'obligation de conservation des actions qui court à compter de l'attribution définitive est d'un an.

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2017, 17 342 actions attribuées gratuitement ont été définitivement acquises et émises.

Actions définitivement acquises par chacun des mandataires sociaux

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2017, 552.285 actions de 0,016 euros de valeur nominale attribuées gratuitement aux mandataires sociaux ont été définitivement acquises selon la répartition suivante :

Bénéficiaires	Nb d'actions acquises	Période de conservation	Critères d'acquisition
Hervé Yahi	8.671	1 an	Non
Ingrid Eeckhout	8.671	1 an	Non

CHAPITRE 10 - MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

!

KMPG SA.

2 avenue Gambetta Tour Eqho 92066 Paris la Défense cedex
Représenté par Messieurs Jean-Marc BAUMANN et Stéphane DEVIN.

Date de la première nomination : assemblée générale du 7 mars 2016.

Date d'expiration du mandat : assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

!

SALUSTRO REYDEL

2 avenue Gambetta Tour Eqho 92066 Paris la Défense cedex
Représenté par Monsieur Jean-Claude REYDEL.

Date de la première nomination : Assemblée Générale du 7 mars 2016.

Date d'expiration du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

CHAPITRE 11 - LISTE DES CONVENTIONS REGLEMENTEES ET DES CONVENTIONS COURANTES

Par application des dispositions des articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce, vous trouverez ci-dessous la liste des conventions réglementées et des conventions courantes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

11.1 NOUVELLES CONVENTIONS REGLEMENTEES CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE 2017

- **Avenant au protocole d'accord de remboursement de créance**

Personne concernée :

Holding Incubatrice Internet et Mobile, intervenant à la suite de la transmission universelle à son bénéficiaire du patrimoine de la société Holding Incubatrice Cloud Computing, actionnaire de la Société détenant plus 10% du capital social

Monsieur Hervé YAHI, président directeur général de la Société, était également président du conseil d'administration au moment de la conclusion de ce contrat

Objet de la convention :

Un avenant au protocole d'accord de remboursement de créances du 30 juin 2016, décrit au paragraphe 11.3 du présent rapport, a été conclu le 22 septembre 2017 afin de proroger d'une année la date d'exigibilité des sommes restant dues par la Société au titre du protocole d'accord, initialement prévue le 31 décembre 2017.

Modalités de la convention :

Aux termes de l'avenant conclu le 22 septembre 2017, les sommes dues au titre du protocole d'accord de remboursement de créances conclu le 30 juin 2016 seront exigibles au 31 décembre 2018.

- **Avenant n° 2 à la convention de compte courant**

Personne concernée :

Holding Incubatrice Internet et Mobile, intervenant à la suite de la transmission universelle à son bénéficiaire du patrimoine de la société Holding Incubatrice Cloud Computing, actionnaire de la Société détenant plus 10% du capital social

Monsieur Hervé YAHI, président directeur général de la Société, était également président du conseil d'administration au moment de la conclusion de ce contrat.

Objet de la convention :

Un second avenant à la convention de compte courant du 6 février 2015, décrite au paragraphe 11.3 du présent rapport, a été conclu le 22 septembre 2017 afin de prolonger la date d'exigibilité du montant de l'avance en compte courant, et des intérêts échus, prévue le 31 décembre 2017.

Modalités de la convention :

Aux termes de l'avenant n° 2 conclu le 22 septembre 2017, l'avance en compte courant consentie par la société Holding Incubatrice Internet et Mobile, ainsi que les intérêts produits, sera exigible au 31 décembre 2018.

- **Avenants n° 3 au protocole d'accord**

Personne concernée :

Monsieur Hervé YAHI, président directeur général de la Société

Objet des conventions :

La Société a conclu le 22 septembre-2017 un troisième avenant au protocole d'accord du 3 mars 2016, décrit au paragraphe 11.3 du présent rapport, afin de proroger d'une année la date d'exigibilité, prévue pour le 31 décembre 2017, des sommes restantes dues par la Société à la société Holding Incubatrice Logiciels dans le cadre de l'acquisition des actions de la société Equitime.

Modalités des conventions :

Aux termes de l'avenant n° 3 conclu le 22 septembre 2017, les parties ont convenu que les sommes dues par la Société au titre du protocole d'accord du 3 mars 2016 seront exigibles au 31 décembre 2018.

11.2 NOUVELLES CONVENTIONS REGLEMENTEES CONCLUES DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2017

Néant

11.3 CONVENTIONS REGLEMENTEES APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES, MAIS DONT LES EFFETS SE SONT POURSUIVIS AU COURS DE L'EXERCICE 2017

- **Protocole d'accord de remboursement de créance**

Personne concernée :

Holding Incubatrice Internet et Mobile, intervenant à la suite de la transmission universelle à son bénéficiaire du patrimoine de la société Holding Incubatrice Cloud Computing, actionnaire de la Société détenant plus 10% du capital social

Monsieur Hervé YAHI, président directeur général de la Société, était également président du conseil d'administration au moment de la conclusion de ce contrat

Objet de la convention :

La Société a conclu le 30 juin 2016 un protocole d'accord de remboursement de créances avec la société Holding Incubatrice Cloud Computing ayant pour objet d'encadrer les modalités de remboursement des sommes dues par la Société au titre de la convention de conseil d'assistance conclue le 2 mars 2011 et décrit ci-dessus.

Modalités de la convention :

À la date du protocole d'accord de remboursement de créances, la Société était redevable à la société Holding Incubatrice Cloud Computing de la somme de 242 886,17 euros. Aux termes du protocole d'accord, cette somme sera payée par la Société au plus tard le 31 décembre 2017 et ne sera donc pas exigible avant cette date. Les parties ont convenu que cette somme ne portera pas intérêts.

Exécution au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 :

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, aucune somme n'a été versée par la Société au titre de cette convention.

- **Avenant à la convention de compte courant**

Personne concernée :

Holding Incubatrice Internet et Mobile, intervenant à la suite de la transmission universelle à son bénéficiaire du patrimoine de la société Holding Incubatrice Cloud Computing, actionnaire de la Société détenant plus 10% du capital social

Monsieur Hervé YAHI, président directeur général de la Société, était également président du conseil d'administration au moment de la conclusion de ce contrat.

Objet de la convention :

Un avenant à la convention de compte courant du 6 février 2015, décrite ci-dessus, a été conclu le 30 juin 2016 afin de prolonger la date d'exigibilité du montant de l'avance en compte courant, et des intérêts échus, initialement prévue le 31 août 2015.

Modalités de la convention :

Aux termes de l'avenant conclu le 30 juin 2016, l'avance en compte courant consentie par la société Holding Incubatrice Cloud Computing, ainsi que les intérêts produits, sera exigible au 31 décembre 2017.

Exécution au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 :

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, aucune somme n'a été versée par la Société au titre de cette convention.

- **Protocole d'accord**

Personne concernée :

Monsieur Hervé YAHI, président directeur général de la Société

Objet de la convention :

La Société a acquis le 24 décembre 2013 les actions de la société Equitime détenues par la société Holding Incubatrice Logiciels, cette acquisition était assortie d'un crédit vendu au taux d'intérêt annuel de 8,9%. En outre, aux termes de l'acte d'acquisition des actions de la société Equitime, la Société s'est engagée à rembourser à la société Holding Incubatrice Logiciels le solde créditeur de son compte-courant ouvert dans les livres de la société Equitime, les sommes inscrites en compte-courant portaient intérêts à un taux annuel de 8,9%.

La Société a conclu un protocole d'accord le 3 mars 2016 avec la société Holding Incubatrice Logiciels ayant pour objet d'encadrer les modalités de paiement des sommes dues par la Société à la société Holding Incubatrice Logiciels dans le cadre de l'acquisition des actions de la société Equitime.

Monsieur Hervé YAHI, président de la Société au moment de la conclusion du protocole d'accord, est également président du conseil d'administration de la société Holding Incubatrice Logiciels.

Exécution au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 :

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, aucune somme n'a été versée par la Société au titre de cette convention.

- **Avenants n° 1 et n° 2 au protocole d'accord**

Personne concernée :

Monsieur Hervé YAHI, président directeur général de la Société

Objet des conventions :

La Société a conclu le 16 novembre 2016 et le 19 décembre deux avenants au protocole d'accord du 3 mars 2016 décrit ci-dessus afin de modifier les modalités des sommes dues par la Société à la société Holding Incubatrice Logiciels dans le cadre de l'acquisition des actions de la société Equitime.

Modalités des conventions :

Aux termes de ces avenants, dans l'hypothèse d'une première cotation des actions de la Société sur un marché organisé ou réglementé accompagnée d'une émission d'actions nouvelles, il a été prévu que :

- le remboursement de la dette principale d'acquisition et de la dette principale de courant-courant, soit la somme totale de 635.371,70 euros, interviendra par voie de compensation de créances à l'occasion de la souscription de la société Holding Incubatrice Logiciels à l'émission d'actions nouvelles de la Société réalisée dans le cadre de ladite cotation ;
- les éventuelles actions formant rompus feront l'objet d'une soulte payable en numéraire par la Société ;
- les intérêts d'acquisition et les intérêts de compte-courant seront payés par la Société le 31 décembre 2017 et seront exigibles à cette date.

Exécution au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 :

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, aucune somme n'a été versée par la Société au titre de cette convention.

- **Contrat de conseil et d'assistance**

Personne concernée :

Holding Incubatrice Internet et Mobile, intervenant à la suite de la transmission universelle à son bénéficiaire du patrimoine de la société Holding Incubatrice Cloud Computing, actionnaire de la Société détenant plus 10% du capital social

Monsieur Hervé YAHI, président directeur général de la Société, était également président du conseil d'administration au moment de la conclusion de ce contrat

Objet de la convention :

Un contrat de conseil et d'assistance a été conclu le 2 mars 2011 aux termes duquel la société Holding Incubatrice Cloud Computing s'est engagé à fournir à la Société certaines prestations relatives à des missions organisationnelles, administratives, financières, marketing et stratégiques.

Modalités de la convention :

En contrepartie des prestations et services rendus, la société Holding Incubatrice Cloud Computing une rémunération mensuelle forfaitaire hors taxes de 3 500 euros payables trimestriellement.

Exécution au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 :

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, 42 000 euros hors taxes ont été comptabilisée en charge par la Société au titre de cette convention.

- **Convention de compte courant**

Personne concernée :

Holding Incubatrice Internet et Mobile, intervenant à la suite de la transmission universelle à son bénéficiaire du patrimoine de la société Holding Incubatrice Cloud Computing, actionnaire de la Société détenant plus 10% du capital social

Monsieur Hervé YAHI, président directeur général de la Société, était également président du conseil d'administration au moment de la conclusion de ce contrat

Objet de la convention :

Une convention de compte courant a été conclue le 6 février 2015 aux termes de laquelle la société Holding Incubatrice Cloud Computing mettait à disposition de la Société une avance en compte courant d'un montant de 150 000 euros.

Modalités de la convention :

La Société s'est engagée à affecter la somme avancée de 150 000 euros pour faire face aux dépenses courantes nécessaires au financement de son activité. La somme avancée porte intérêt à taux annuel de 5%. L'avance, ainsi que les intérêts échus, sont exigibles au 31 août 2015.

Exécution au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 :

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, aucune somme n'a été versée par la Société au titre de cette convention.

11.4 CAUTIONS, AVALS ET GARANTIES DONNES PAR LA SOCIETE A DES TIERS

Néant.

11.5 CONVENTIONS CONCLUE ENTRE UN MANDATAIRE SOCIAL OU UN ACTIONNAIRE DETENANT PLUS DE 10% DES DROITS DE VOTE DE LA SOCIETE ET UNE FILIALE, HORS CONVENTIONS COURANTES

Aucune.

CHAPITRE 12 - INFORMATIONS DIVERSES

Conformément aux dispositions des articles 39-4 et 223 quater du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de la Société de l'exercice écoulé ne contiennent pas de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Par application des dispositions de l'article L. 232-6 du Code de commerce, nous vous informons qu'aucune modification n'a été apportée au mode de présentation des comptes annuels, ni dans les méthodes d'évaluation retenues par rapport à l'exercice précédent.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément.

Le conseil d'administration

HORIZONTAL SOFTWARE
Société anonyme au capital de 2 063 998 euros
Siège social : 2 rue Hegel ZAC Euratechnologies 59 160 LOMME
520 319 245 RCS LILLE

BILAN ET COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	424 375	423 516	859	24 931	24 072	96.55
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
Autres immobilisations corporelles	81 748	48 412	33 336	21 969	11 367	51.74	
Immobilisations en cours							
Avances et acomptes							
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations	788 396		788 396	720 179	68 218	9.47	
Autres titres immobilisés	5 169 637		5 169 637	4 369 637	800 000	18.31	
Prêts							
Autres immobilisations financières	230 217	165 522	64 695	172 652	107 957	62.53	
Total II	6 694 374	637 450	6 056 924	5 309 368	747 556	14.08	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	1 725 937	2 653	1 723 284	1 389 051	334 233	24.06
	Autres créances	1 186 959		1 186 959	1 004 900	182 059	18.12
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement	65 600		65 600	65 600			
Disponibilités	114 940		114 940	4 072 511	3 957 571	97.18	
Charges constatées d'avance (3)	202 558		202 558	156 124	46 434	29.74	
Total III	3 295 994	2 653	3 293 341	6 688 186	3 394 846	50.76	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	9 990 368	640 103	9 350 265	11 997 554	2 647 290	22.07	

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

966 635

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2017	12	31/12/2016	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 1 853 981)	1 853 981		1 734 207		119 774	6.91
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	5 081 362		11 987 798		6 906 436-	57.61-
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves						
	Réserve légale						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau			5 298 442-		5 298 442	100.00
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)		4 845 420-		2 288 215-		2 557 205-
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
Total I		2 089 923		6 135 349		4 045 426-	65.94-
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées	1 866 227		1 866 227			
	Total II	1 866 227		1 866 227			
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges	210 607				210 607	
	Total III	210 607				210 607	
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles	62 220		57 884		4 336	7.49
	Autres emprunts obligataires			6		6-	100.00-
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	1 793 261		1 075 061		718 200	66.81
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses	408 018		268 276		139 742	52.09
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 846 171		1 617 217		228 954	14.16
	Dettes fiscales et sociales	802 839		728 618		74 221	10.19
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés							
Autres dettes	230 825		234 916		4 092-	1.74-	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (I)	40 175		14 000		26 175	186.96
	Total IV	5 183 507		3 995 978		1 187 529	29.72
	Ecarts de conversion passif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		9 350 265		11 997 554		2 647 290-	22.07-

(I) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

3 813 212

3 239 583

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises	3 348		3 348	4 820		1 473-	30.55-
Production vendue de biens							
Production vendue de services	1 061 560	168 152	1 229 712	1 757 230		527 517-	30.02-
Chiffre d'affaires NET	1 064 908	168 152	1 233 060	1 762 050		528 990-	30.02-
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation			76 824	43 304		33 520	77.41
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			8 394	12 955		4 562-	35.21-
Autres produits			17	12		6	47.58
Total des Produits d'exploitation (I)			1 318 294	1 818 320		500 026-	27.50-
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises			3 321	2 908		413	14.20
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			2 226 357	1 165 710		1 060 647	90.99
Impôts, taxes et versements assimilés			120 480	57 310		63 170	110.23
Salaires et traitements			2 547 095	2 063 870		483 225	23.41
Charges sociales			783 790	552 515		231 275	41.86
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			40 009	72 888		32 880-	45.11-
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			1 803			1 803	
Dotations aux provisions							
Autres charges			2 017	3		2 013	NS
Total des Charges d'exploitation (II)			5 724 872	3 915 204		1 809 667	46.22
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			4 406 578-	2 096 884-		2 309 694-	110.15-
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2017	12	31/12/2016	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)		397-		33 949	34 347-	101.17-
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)		69		253	184-	72.73-
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V		328-		34 202	34 531-	100.96-
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		376 129			376 129	
Intérêts et charges assimilées (4)		56 123		119 585	63 462-	53.07-
Différences négatives de change				353	353-	100.00-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI		432 252		119 938	312 314	260.40
2. Résultat financier (V-VI)		432 580-		85 736-	346 845-	404.55-
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		4 839 158-		2 182 620-	2 656 538-	121.71-
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII						
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		693 158		40	693 118	NS
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				400 000	400 000-	100.00-
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII		693 158		400 040	293 118	73.27
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		693 158-		400 040-	293 118-	73.27-
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)		686 896-		294 445-	392 451-	133.28-
Total des produits (I+III+V+VII)		1 317 966		1 852 523	534 557-	28.86-
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)		6 163 386		4 140 737	2 022 649	48.85
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)		4 845 420-		2 288 215-	2 557 205-	111.76-

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

397- 34 202
33 552
Mielcarek & Associés

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 9 350 264.62 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 233 059.71 Euros et dégagant un déficit de 4 845 419.91- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Continuité d'exploitation :

Au cours de l'exercice 2017, la société Horizontal Software a poursuivi sa double activité de holding financière et de prestataire de services au profit de ses filiales. Ce développement s'est également traduit par l'acquisition de la société Formaeva (cf. paragraphe sur les faits caractéristiques de l'exercice).

Cette acquisition va permettre la création de synergies entre les différentes activités des filiales de la société Horizontal Software.

Ce développement nécessite des financements externes. Les besoins de trésorerie de la Société ont été, jusqu'à présent, couverts grâce à des crédits d'impôt recherche et à des subventions, à l'émission d'emprunts obligataires et à des augmentations de capital. Une levée de fonds est d'ailleurs intervenue en février 2018.

Au regard de ce qui précède, des accords obtenus et en cours de signature, ainsi que de ses prévisions de croissance de chiffre d'affaires et de ses prévisions de trésorerie, la Société estime être en mesure de faire face à ses engagements à un horizon de 12 mois à compter de la date d'arrêté des présents comptes. Si ses prévisions actuelles de chiffre d'affaires ou de trésorerie ne se réalisaient pas ou se décalaient, ou si le groupe voulait accélérer son développement, notamment par de la croissance externe, il pourrait avoir besoin de financements complémentaires.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Intégration fiscale :

La société HORIZONTAL SOFTWARE détient la totalité des parts de la SARL LPDR Ingénierie.

La convention d'intégration fiscale convenue entre la société mère et la société filiale (LPDR Ingenierie), fixe au 1er janvier 2013, les modalités de répartition des charges d'impôts au sein du groupe intégré.

La convention d'intégration a été conclue pour une durée de 5 années, soit jusqu'au 31/12/2017 inclus.

Statut des Jeunes Entreprises Innovantes :

La société HORIZONTAL SOFTWARE bénéficie du statut des Jeunes Entreprises Innovantes, qui lui confère des exonérations de charges sociales et fiscales.

Son éligibilité au dispositif a été reconnue par l'administration fiscale le 25 juin 2010.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Cette dernière prend fin au 31/12/2017 au terme de 8 années.

Abandon de créance :

En fin d'année 2017, la société HORIZONTAL SOFTWARE a consenti à l'abandon d'une partie de sa créance au profit de sa filiale, la SAS EQUITIME.

Il s'agit d'un abandon à titre commercial sur la facturation inter-compagnie relative aux années 2015 et 2016, dont le montant s'élève à 831 791 €.

L'abandon de créance est assortie d'une clause de retour à meilleure fortune, dont les modalités sont détaillées dans une convention.

Acquisition de la société Formaeva :

Par un traité signé le 11 décembre 2017, et à effet au 22 décembre 2017, la société HSW s'est portée acquéreuse de la totalité des actions de la société FORMAEOVA. L'intégralité des actions de cette dernière a été apportée en nature à la société Horizontal Software pour un montant de 800 000 €. Cet apport a donné lieu à la création de 102 432 actions nouvelles au profit des associés de la société FORMAEOVA pour une valeur nominale de 1 €.

La société HSW a augmenté son capital de 102 432 € et a comptabilisé une prime d'apport de 697 562 €.

Acquisition définitive d'actions gratuites :

En date du 22 décembre 2017, le conseil d'administration a constaté l'acquisition définitive des actions gratuites qui avaient été attribuées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 25 octobre 2016. Ceci a conduit à l'augmentation du capital social de la société HORIZONTAL SOFTWARE pour un montant de 17 342 €.

Litige client HUG en cours :

Un litige est apparu au cours du 1er trimestre 2017, entre le client HUG (Hôpitaux Universitaires de Genève) et la Société. Une créance sur ce client HUG figure à l'actif du bilan, dans le poste "Clients-Factures à établir" pour 613 K€, dont 164 K€ ont été reconnus en chiffre d'affaires sur 2017. La Société n'a pas provisionné cette créance, ayant suffisamment d'éléments positifs sur la résolution de ce litige en sa faveur.

Avances versées à la société :

Au 31 décembre 2017, une avance pour 164 K€ est comptabilisée au passif du bilan. Cette avance a été effectuée par Holding Incubatrice Internet et Mobile, actionnaire d'Horizontal Software. L'avenant du 15 septembre 2017 a repoussé la date d'exigibilité de cette avance au 31 décembre 2018.

Au 31 décembre 2017, une dette auprès de la société Holding Incubatrice Internet pour 220 K€ est comptabilisée en autres dettes. L'avenant du 15 septembre 2017 a repoussé la date d'exigibilité de cette avance au 31 décembre 2018. »

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Les marchés clients et en-cours sont comptabilisés selon la méthode d'avancement des travaux, et donnent lieu à la comptabilisation de factures à établir ou de produits constatés d'avance.

Crédit impôt recherche :

Le montant comptabilisé du crédit d'impôt recherche au titre de l'année 2017 est de 537 151 €.

La société HORIZONTAL SOFTWARE a demandé au cours de l'année, le préfinancement de la totalité du crédit d'impôt.

Les dépenses de R & D ont été comptabilisées en charge.

Contrat cadre Oseo Pajero :

Une avance remboursable a été octroyée à la société conjointement à la subvention prévue au contrat avec Oséo. Les versements pour un total de 1 866 227 € au 31/12/2017 ont été perçus au cours des années 2011, 2012, 2014 et 2016. Les remboursements de cette avance seront à rembourser dès l'atteinte d'un chiffre d'affaires hors taxes égal à 5 000 000 €, afférent au Projet d'Innovation Stratégique Industrielle Pajero. Les remboursements sont soumis à une actualisation à un taux de 2,49%. Au 31 décembre 2017, ce niveau de chiffre d'affaires n'a pas été atteint, aucun remboursement n'a été constaté conformément au contrat. En prévision des remboursements futurs, une provision pour risque a été comptabilisée pour prendre en compte les intérêts financiers induits par cette actualisation. Le montant de la provision pour charge comptabilisée à

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

ce titre au 31 décembre 2017 est de 210 607 €.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 49 813 €.

La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 49 813 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

Description des efforts	Montant
- investissement :	
- recherche :	49 813
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	
Total	49 813

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	423 490		885
Installations générales agencements aménagements divers	3 672		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	51 657		26 418
TOTAL	55 329		26 418
Autres participations	720 179		503 059
Autres titres immobilisés	4 369 637		800 000
Prêts, autres immobilisations financières	172 652		184 348
TOTAL	5 262 468		1 487 408
TOTAL GENERAL	5 741 287		1 514 712

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			424 375	424 375
Installations générales agencements aménagements divers			3 672	3 672
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			78 076	78 076
TOTAL			81 748	81 748
Autres participations		434 842	788 396	788 396
Autres titres immobilisés			5 169 637	5 169 637
Prêts, autres immobilisations financières		126 783	230 217	230 217
TOTAL		561 625	6 188 251	6 188 251
TOTAL GENERAL		561 625	6 694 374	6 694 374

Autres immobilisations financières :

La société détient 17 522 de ses propres actions dans le cadre d'un contrat de liquidité. Le prix d'achat de ses actions est de 163 K€. Ces actions ont été dépréciées à hauteur de 21 K€ afin de tenir compte du cours en bourse de ces actions au 31 décembre 2017. Figurent notamment dans ce poste, les retenues de garantie versées dans le cadre du contrat d'affacturage, soit pour un montant de 15 154 €.

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	398 559	24 957		423 516
Installations générales agencements aménagements divers	2 002	368		2 370
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	31 358	14 684		46 042
TOTAL	33 360	15 052		48 412
TOTAL GENERAL	431 919	40 009		471 928

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	24 957				
Instal.générales agenc.aménag.divers	368				
Matériel de bureau informatique mobilier	14 684				
TOTAL	15 052				
TOTAL GENERAL	40 009				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges		210 607			210 607
TOTAL		210 607			210 607

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur autres immobilisations financières		165 522	0		165 522
Sur comptes clients	850	1 803			2 653
TOTAL	850	167 325			168 175
TOTAL GENERAL	850	377 932			378 782
Dont dotations et reprises					
d'exploitation		1 803			
financières		376 129			

Provision pour risques et charges :

La provision d'un montant de 210 607 € concerne les intérêts financiers induits par l'actualisation des remboursements à venir sur le contrat cadre Pajero (Cf. paragraphe "Contrat cadre pajero" au chapitre "Faits caractéristiques de l'exercice").

Provisions pour dépréciation :

Le poste "sur autres immobilisations financières" se décompose comme suit :

- une dépréciation des actions propres de la société HSW cotées en bourse pour 21 332 € est constatée pour tenir compte de la valeur actuelle des titres (Cf. paragraphe Etat des immobilisations-autres immobilisations financières"

- une dépréciation de la créance détenue sur la filiale Hsw Inc. est comptabilisée pour 144 190 €, cette dernière ne générant à ce jour aucun chiffre d'affaires.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	788 396	788 396	
Autres immobilisations financières	230 217	178 238	51 979
Clients douteux ou litigieux	3 184	3 184	
Autres créances clients	1 722 753	1 722 753	
Personnel et comptes rattachés	1 309	1 309	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	368	368	
Impôts sur les bénéfices	586 964	586 964	
Taxe sur la valeur ajoutée	332 021	332 021	
Débiteurs divers	266 297	266 297	
Charges constatées d'avance	202 558	202 558	
TOTAL	4 134 067	4 082 088	51 979

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	62 220	62 220		
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	362 061	362 061		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	1 431 200	192 000	1 018 700	220 500
Emprunts et dettes financières divers	236 283	105 188	131 095	
Fournisseurs et comptes rattachés	1 846 171	1 846 171		
Personnel et comptes rattachés	283 439	283 439		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	257 228	257 228		
Taxe sur la valeur ajoutée	191 606	191 606		
Autres impôts taxes et assimilés	70 566	70 566		
Groupe et associés	171 735	171 735		
Autres dettes	230 825	230 825		
Produits constatés d'avance	40 175	40 175		
TOTAL	5 183 507	3 813 212	1 149 795	220 500
Emprunts remboursés en cours d'exercice	115 200			

Autres créances clients :

Le montant des créances mobilisées dans le cadre du factor s'élève au 31/12/2017, à 880 €.

Une provision pour factures à établir a été comptabilisée pour un total de 718 195 € HT.

Engagements reçus sur emprunt :

Le prêt Innovation FEI pour un montant de 468 000 € souscrit au cours de l'année 2015, bénéficie d'une garantie au titre :

- du Fonds National de Garantie Prêt Pour l'Innovation à hauteur de 40%,
- du Fonds Européen d'Investissement à hauteur de 40%.

Dettes financières diverses :

La société HSW a souscrit au cours de l'année 2014, un contrat d'assurance prospection Coface dans le cadre de la prospection du marché américain. Elle a perçu un total d'indemnités de 131 095 €. La société est entrée à compter du 01/08/2017 dans la période dite "d'amortissement" qui s'étend jusqu'au 31/07/2022.

Ce poste englobe également une avance de trésorerie réalisée par la filiale LPDR Ingénierie pour 100 281 €.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Autres dettes :

Parmi les autres dettes, figurent les intérêts dus à Holding Incubatrice Internet (HII) qui s'élèvent à 219 791 €. Il s'agit d'intérêts générés par un compte courant détenu par HII sur la filiale Equitime, et cédé à Hsw en 2014 (Cf. paragraphe "Avances versées à la société" au chapitre "Faits caractéristiques de l'exercice").

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	1.0000	1 734 207	119 774		1 853 981

Au cours de l'année 2017, deux augmentations de capital ont été réalisées :

- par l'apport des actions de la société FORMAEVA,
- par l'acquisition définitive d'actions gratuites.

Le capital social de la société HORIZONTAL SOFTWARE s'élève à 1 853 981 euros au 31/12/2017 .

Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises (BSPCE) :

L'Assemblée Générale du 5 décembre 2012, avait décidé l'émission de BSPCE pour un nombre de 323 150. Aucun BSPCE n'a été souscrit au cours de l'exercice.

Il ne reste plus aucun BSPCE 2012 au 31/12/2017.

Des BSPCE ont été émis lors de l'Assemblée Générale du 29 juin 2015 pour un nombre de 600 000, dont 65 000 ont été annulés. Aucun BSPCE n'a été souscrit au cours de l'exercice.

Il reste 535 000 BSPCE 2015 au 31/12/2017.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Concessions et drts similaires	Linéaire	de 1 à 2 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 ans
Matériel de bureau et info.	Linéaire	3 ans
Mobilier	Linéaire	10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations	105 337
Créances clients et comptes rattachés	718 195
Autres créances	27 030
Total	850 562

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts obligataires convertibles	62 220
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5 063
Emprunts et dettes financières diverses	21 729
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	109 154
Dettes fiscales et sociales	478 431
Autres dettes	10 050
Total	686 647

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	202 558
Total	202 558
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	40 175
Total	40 175

Charges constatées d'avance :

Des écritures comptables ont été passées sur l'exercice pour constater des charges constatées d'avance, afférentes entre autres, aux :

- honoraires et commissions relatives aux marchés boursiers pour un total de 42 164 €,
- honoraires d'augmentation de capital pour 20 000 €,

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

- intérêts de préfinancement du crédit d'impôt recherche de l'année 2017, pour 14 734 €

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Créances rattachées à des participations	788 396		
Autres titres immobilisés	5 169 637		
Emprunts et dettes financières diverses	100 281		
Créance client Equitime	851 325		
Dettes fournisseur Equitime	728 153		
Créance Client Lpdr	48 960		

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

(PCG Art. 831-3, 832-12, 832-13)

Le président de la société a été rémunéré au titre de son mandat social. Le montant constitue une donnée confidentielle.

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	50
Employés	3
Total	53

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	432 252	328 -
Dont entreprises liées	144 190	397 -

Les charges financières d'un montant de 432 252 € contiennent les provisions sur dépréciation constatées pour 165 522 €, et de la provision pour risques et charges de 210 607 €, dont un détail est fourni au paragraphe "Etat des provisions".

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat comptable (hors participation)	4 845 420 -	

Aucun impôt sur les sociétés n'a été comptabilisé au vu des résultats de la société.
Seul un crédit d'impôt recherche pour 686 896 € est présent dans les comptes, dont 149

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

745 € concerne un ajustement du CIR de l'année 2016.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est décomposé de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 39 120 €.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
Toutes confondues	Tous confondus	87 614
Engagement total		87 614

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 62 ans
- turn over : moyen
- taux d'actualisation (inflation comprise) : 1.74 %

La convention collective applicable à l'entreprise prévoit le versement d'une indemnité aux salariés lors de leur départ à la retraite, à savoir :
A partir de 5 ans d'ancienneté : 1 mois + 1/5 mois par année à partir de la 6ème.

Il s'agit donc pour l'entreprise, d'un engagement qui s'élève à 87 614 euros, ou 126 164 euros charges sociales patronales incluses, à la date de clôture de l'exercice au 31/12/2017, sur la base d'un âge de départ à la retraite fixé à 62 ans.

Les charges de retraite ont été calculées selon des méthodes actuarielles tenant compte de l'âge de départ, de la mortalité et de l'ancienneté.

En revanche, il n'y a pas d'actualisation des charges, le taux d'inflation des salaires étant, par hypothèse, compensé par le taux d'actualisation.

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Société	Capital	Capitux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Pvcs et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société
				brute	nette					
A. Renseignements détaillés										
- Filiales détenues à + de 50%										
- SAS FORMAEVA	105 600		100.00	800 000	800 000			1 393 897	575 333	
- ZZZ HSW INC.	4 132		100.00	4 132	4 132				34 734	
- SAS TEHMS	253 302		100.00	1 126 000	1 126 000			449 352	40 410	
- SAS EQUITIME	145 000		100.00	2 760 000	2 760 000			3 515 701	672 912	
- SARL LPDR INGENIERIE	147 622		100.00	479 505	479 505			504 287	9 789	
- Participations détenues entre 10 et 50 %										
B. Renseignements globaux										
- Filiales non reprises en A										
- Participations non reprises en A										

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Charges exceptionnelles		
- abandon de créance commerciale	693 158	6 710 000
Total	693 158	

Transferts de charges

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant
- remboursements IJSS	3 896
- avantage en nature salariés	4 497
Total	8 393



KPMG Entreprises
Grenoble/Dauphiné
9 avenue du Granier
CS 80158
38244 Meylan Cedex
France

Téléphone : +33 (0)4 76 90 80 80
Télécopie : +33 (0)4 76 41 10 76
Site internet : www.kpmg.fr

Horizontal Software SA

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017
Horizontal Software S.A.
2 rue Hegel ZAC Euratechnologies - 59160 LOMME
Ce rapport contient 21 pages
Référence : E2

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



**KPMG Entreprises
Grenoble/Dauphiné**
9 avenue du Granier
CS 80158
38244 Meylan Cedex
France

Téléphone : +33 (0)4 76 90 80 80
Télécopie : +33 (0)4 76 41 10 76
Site internet : www.kpmg.fr

Horizontal Software S.A.

Siège social : 2 rue Hegel ZAC Euratechnologies - 59160 LOMME
Capital social : €. 2.063.998

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'assemblée générale de la société Horizontal Software S.A.,

Opinion avec réserve

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Horizontal Software relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous la réserve décrite dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion avec réserve

Motivation de la réserve

Nous formulons une réserve sur le point suivant : La note « Litige client HUG en cours » figurant dans les faits caractéristiques de l'exercice de l'annexe fait état du litige intervenu sur la période avec le client HUG : Hôpitaux universitaires de Genève qui donne lieu à une procédure contentieuse.

Ce litige de par l'incertitude de son dénouement fait ressortir un risque sur l'encours global de 613 K€ et sur la facture d'acompte initial déjà réglée de 328 K€.

Le chiffre d'affaires constaté en 2017 n'aurait pas dû être comptabilisé en produits à hauteur de 164 K€ compte tenu de son caractère incertain.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Titres de participation

Les participations dans les filiales, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2017 s'établit à 5.169.637 euros, sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, et valorisés au coût historique selon les modalités décrites dans la note « Titres immobilisés » de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à nous assurer des valeurs inscrites au bilan, de leur correcte évaluation et de la validité de l'absence de dépréciations.

Continuité d'exploitation

La note « Continuité d'exploitation » de l'annexe fait état des éléments sous-tendant l'hypothèse de continuité d'exploitation retenue pour la préparation des comptes clos le 31 décembre 2017.

Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés que la note « Continuité d'exploitation » de l'annexe fournit une information appropriée sur la situation de la société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

A l'exception de l'incidence du point décrit dans la partie "Fondement de l'opinion avec réserve", nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les

comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

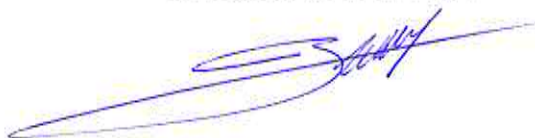
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Meylan, le 09 mai 2018

KPMG Entreprises
Département de KPMG S.A.



Jean Marc Baumann
Associé

HORIZONTAL SOFTWARE
Société anonyme au capital de 2 063 998 euros
Siège social : 2 rue Hegel ZAC Euratechnologies 59 160 LOMME
520 319 245 RCS LILLE

BILAN ET COMPTES CONSOLIDES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Groupe Horizontal Software

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Bilan

ACTIF en K€	Note	31.12.17	31.12.16
Ecarts d'acquisition	3.1	2 610	1 467
Immobilisations incorporelles	3.2	2 575	2 611
Immobilisations corporelles	3.3	116	38
Immobilisations financières	3.4	240	284
Actif immobilisé		5 541	4 400
Clients	3.5	2 628	2 311
Autres créances	3.6	2 333	2 105
Valeurs mobilières de placement	3.7	96	66
Disponibilités	3.7	431	4 262
Actifs circulant		5 488	8 744
TOTAL ACTIF		11 029	13 144

PASSIF en K€	Note	31.12.17	31.12.16
Capital	3.8	1 854	1 734
Prime d'émission		5 082	11 988
Réserves consolidées		(2 337)	(7 052)
Résultat net part du Groupe		(4 605)	(2 798)
Capitaux propres		- 6	3 872
Autres fonds propres	3.9	2 501	2 563
Provisions courantes	3.10	590	301
Emprunts et dettes financières	3.11	2 471	937
Fournisseurs et comptes rattachés		1 420	1 727
Autres dettes et comptes de régularisation	3.12	4 053	3 744
TOTAL PASSIF		11 029	13 144

Compte de résultat

en K€	Note	31.12.17	31.12.16
Chiffre d'Affaires	3.13	4 329	5 277
Autres produits	3.14	901	508
Achats de matières premières et marchandises		(180)	(371)
Autres achats et charges externes		(2 745)	(2 117)
Impôts et taxes		(216)	(138)
Charges de personnel	3.15	(5 554)	(5 159)
Dot. aux amortissements et provisions		(626)	(600)
Résultat d'exploitation		(4 091)	(2 600)
Charges et produits financiers	3.16	(327)	(2)
Résultat courant des entreprises intégrées		(4 418)	(2 602)
Charges et produits exceptionnels	3.17	16	(19)
Impôts	3.18	1	27
Résultat net des entreprises intégrées		(4 401)	(2 594)
Dot. aux amortissements des écarts d'acquisition	3.1	(204)	(204)
Résultat net de l'ensemble consolidé		(4 605)	(2 798)
Intérêts minoritaires			
Résultat net - part du Groupe		(4 605)	(2 798)
Résultat net par action	3.8.3	-2,48 €	-0,25 €
Résultat net par action dilué		-2,48 €	-0,25 €
Résultat net par action dilué des activités cédées/en cours de cession			

Tableaux des flux de trésorerie

	Note	31.12.17	31.12.16
Résultat net des sociétés intégrées		(4 605)	(2 798)
Dot. nette aux amortissements et provisions		971	599
Variation des impôts différés	3.18.3	(1)	(27)
Marge brute d'autofinancement		(3 635)	(2 226)
Variation du besoin en fonds de roulement	3.19.1	(837)	(269)
Flux net de trésorerie générés par l'activité		(4 472)	(2 495)
Acquisition d'immob. corporelles et incorporelles	3.2 et 3.3	(29)	(22)
Acquisition d'immob. financières	3.19.2	(162)	(790)
Cession d'immob. corporelles et incorporelles	3.2 et 3.3	-	1
Cession d'immob. Financières	3.19.2	206	766
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		15	(45)
Augmentation des fonds propres	3.8	(68)	5 670
Augmentation/diminution des dettes financières et autres fonds propr	3.11	718	725
Remboursement des dettes financières	3.11	(115)	(516)
Subventions d'investissement		-	-
Incidence des variations de périmètre		-	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		535	5 879
Flux net de trésorerie généré par les activités cédés			
Variation de trésorerie		(3 922)	3 339
Trésorerie nette à l'ouverture		4 328	989
Variation de trésorerie		(3 922)	3 339
Trésorerie nette à la clôture	3.7	406	4 328

Tableau de variation des capitaux propres – part du groupe

en K€	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserves consolidées	Actions propres	Autres	Résultat	Total des capitaux propres
Capitaux propres au 31.12.15	10 336 180	1 034	6 923	(4 589)			(2 307)	1 061
Dividendes distribués								-
Affectation				(2 307)			2 307	-
Actions propres					(95)			
Complément ID N-1				(61)				
Résultat							(2 798)	(2 798)
Augmentation de capital	7 005 890	700	5 065					5 765
Capitaux propres au 31.12.16	17 342 070	1 734	11 988	(6 957)	(95)	-	(2 798)	3 872
Dividendes distribués								-
Affectation			(7 587)	4 789			2 798	-
Regroupement des actions	-15 607 863							
Augmentation de capital	119 774	120	680					800
Actions propres					(68)	(6)		(74)
Résultat							(4 605)	(4 605)
Capitaux propres au 31.12.17	1 853 981	1 854	5 081	(2 168)	(163)	(6)	(4 605)	(7)

cf. note 3.8

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

A - PRESENTATION DU GROUPE

Horizontal Software est une société anonyme

Son siège social se situe au 2A rue Hegel Lomme ZAC Euratechnologie 59160 Lille

Elle est immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Lille sous le n° 520 319 245

Le Groupe a développé un savoir-faire dans les domaines de la gestion du capital humain et de la gestion des temps et vend différentes solutions logicielles organisées autour de 5 axes

- Acquisition des talents
- Gestion des talents
- Gestion des temps et activités
- Optimisation (planification des équipes et activités)
- Gestion du capital humain en ligne (notamment entretiens professionnels)

1. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les présents comptes consolidés sont établis conformément aux dispositions du Règlement 99.02 du Comité de réglementation comptable sur les comptes consolidés.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes consolidés,

Les sociétés dans lesquelles le groupe exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées suivant la méthode de l'intégration globale. Le contrôle exclusif est le pouvoir direct ou indirect de diriger les politiques financières et opérationnelles. Les filiales sont consolidées à compter de la date à laquelle le groupe en acquiert le contrôle.

Les opérations et résultats internes sont éliminés en totalité pour les sociétés intégrées globalement

Les comptes sociaux des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont, le cas échéant, mis en harmonie avec les principes comptables retenus par le groupe

Le compte de résultat consolidé intègre les résultats des sociétés acquises au cours de l'exercice à compter de la date d'acquisition

Il n'est pas fait application du règlement 2015-07 du 23.11.2015 modifiant les modalités d'application des nouvelles règles d'amortissement et de dépréciation des écarts d'acquisition.

Sauf indications contraire, les chiffres sont présentés en milliers d'Euros.

1.1 CONTINUITÉ D'EXPLOITATION ET DE FINANCEMENT

Au cours de l'exercice 2017, le Groupe a poursuivi son activité et a entrepris de se développer. Ce développement s'est traduit par l'acquisition de la société Formaeva (cf. note 1.2 Evénements significatifs de l'exercice clos le 31 décembre 2017 »). Cette acquisition va permettre la création de synergies entre les différentes activités des filiales du Groupe.

Ce développement nécessite des financements externes. Les besoins de trésorerie du Groupe ont été, jusqu'à présent, couverts grâce à des crédits d'impôt recherche et à des subventions, à l'émission d'emprunts obligataires et à des augmentations de capital. Une levée de fonds est d'ailleurs intervenue en février 2018.

Au regard de ce qui précède, des accords obtenus et en cours de signature, ainsi que de ses prévisions de croissance de chiffre d'affaires et de ses prévisions de trésorerie, le Groupe estime être en mesure de faire face à ses engagements à un horizon de 12 mois à compter de la date d'arrêt des présents comptes. Si ses prévisions actuelles de chiffre d'affaires ou de trésorerie ne se réalisaient pas ou se décalaient, ou si le groupe voulait accélérer son développement notamment par de la croissance externe, il pourrait avoir besoin de financements complémentaires.

1.2 EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

➤ Acquisition Formaeva :

Par un traité signé le 11 décembre 2017, et à effet au 22 décembre 2017, la Groupe s'est portée acquéreur de la totalité des actions de la société FORMAEVA. L'intégralité des actions de cette dernière a été apportée en nature à la société Horizontal Software pour un montant de 800 000€. Cet apport a donné lieu à la création de 102 432 actions nouvelles au profit des associés de la société FORMAEVA pour une valeur nominale de 1€.

La société HSW a augmenté son capital de 102 432 € et a comptabilisé une prime d'apport de 697 562 €.

La société FORMAEVA a intégré le périmètre de consolidation de HSW le 22 décembre 2017 et a été intégrée globalement à cette date. Suite à cette acquisition, un écart d'acquisition a été comptabilisé à hauteur de 1 347 K€ (cf. note 3.1 Ecart d'acquisition). L'affectation de l'écart d'acquisition de Formaeva conformément aux dispositions du règlement 99-02 ne se fera qu'à partir de 2018.

➤ **Augmentation de capital :**

En date du 22 décembre 2017, le conseil d'administration a constaté l'acquisition définitive des actions gratuites qui avaient été distribuées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 25 octobre 2016. Ceci a conduit à l'augmentation du capital social de la société HORIZONTAL SOFTWARE pour un montant de 17 342€.

➤ **Litige HUG :**

Un litige est apparu au cours du 1er semestre 2017, entre le client HUG (Hôpitaux Universitaires de Genève) et le Groupe. Une créance sur ce client HUG figure à l'actif du bilan, dans le poste « Clients-Factures à établir » pour 613 K€, dont 164 K€ ont été reconnus en chiffre d'affaires sur 2017. Le Groupe n'a pas provisionné cette créance, ayant suffisamment d'éléments positifs sur la résolution de ce litige en sa faveur.

➤ **Report d'exigibilité des avances versées au Groupe :**

Au 31 décembre 2017, une avance pour 164 K€ est comptabilisée au passif du bilan. Cette avance a été effectuée par Holding Incubatrice Internet et Mobile, actionnaire d'Horizontal Software. L'avenant du 15 septembre 2017 a repoussé la date d'exigibilité de cette avance au 31 décembre 2018.

Au 31 décembre 2017, une dette auprès de la société Holding Incubatrice Internet pour 220 K€ est comptabilisée en autres dettes. L'avenant du 15 septembre 2017 a repoussé la date d'exigibilité de cette avance au 31 décembre 2018.

➤ **Contrat cadre OSEO Pajero :**

Une avance remboursable a été octroyée aux sociétés du groupe Horizontal Software et Equitime conjointement à la subvention prévue au contrat avec Oséo. Les versements pour un total de 2 485 716 € au 31/12/2017 ont été perçus au cours des années 2011 à 2016. Les remboursements de cette avance seront à affecter dès l'atteinte d'un chiffre d'affaires cumulé hors taxes égal à 5 000 000 € sur la société Horizontal Software et 1 500 000 € sur sa filiale Equitime, afférent au Projet d'Innovation Stratégique Industrielle Pajero. Les remboursements sont soumis à une actualisation à un taux de 2,49%. Au 31 décembre 2017, ce niveau de chiffre d'affaires n'a pas été atteint, aucun remboursement n'a été constaté conformément au contrat. En prévision des remboursements futurs, une provision pour risque a été comptabilisée pour prendre en compte les intérêts financiers induits par cette actualisation. Le montant de la provision pour charge comptabilisée à ce titre au 31 décembre 2017 est de 271 118 €.

1.4 EVENEMENTS POSTERIEURS AU 31 DECEMBRE 2017

Une augmentation de capital a été réalisée en date du 20 février 2018 d'un montant de 210.017 € par l'émission de 210.017 actions d'une valeur nominal de 1,00 € souscrites au prix de 6,19 € par action, prime d'émission incluse, soit un montant global de fonds levés de 1.300.005,23 €, prime d'émission incluse.

1.5 METHODES PREFERENTIELLES

Les méthodes préférentielles appliquées sont :

La comptabilisation des engagements de retraite et autres avantages du personnel

La comptabilisation des contrats à long terme selon la méthode de l'avancement, à l'identique de ce qui figure dans les comptes individuels

Le Groupe n'applique pas la méthode :

-de comptabilisation à l'actif des coûts de développement. Les frais de recherche et développement sont comptabilisés en charge à mesure qu'ils sont engagés

-de l'étalement des frais d'émission et des primes de remboursement et d'émissions des emprunts obligataires sur la durée de vie de l'emprunt.

Les autres méthodes préférentielles prévues par le plan comptable général ne sont pas appliquées, leurs impacts potentiels étant considérés comme non significatifs sur les comptes au 31.12.17.

1.6 UTILISATION D'ESTIMATION

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui peuvent avoir un impact sur la valeur comptable de certains éléments du bilan ou du compte de résultat, ainsi que sur les informations données dans certaines notes de l'annexe.

Le Groupe revoit ces estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques.

Ces estimations, hypothèses ou appréciations sont établis sur la base d'informations ou de situations existantes à la date d'établissements des comptes, qui peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité.

1.7 ECARTS D'ACQUISITION

L'écart d'acquisition correspond à la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote part dans l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif de la société et sont amortis sur une durée reflétant aussi raisonnablement que possible, les hypothèses retenues et les objectifs fixés lors des acquisitions. Cette durée maximale est estimée à 10 ans. Par ailleurs, si les objectifs retenus lors de l'acquisition viennent à être sensiblement modifiés, une dépréciation ou une modification du plan d'amortissement est comptabilisé au-delà des amortissements pratiqués.

1.8 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition, frais accessoires directement attribuables inclus.

L'amortissement est calculé en fonction de la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations.

Les principales durées d'utilisation retenues sont les suivantes :

<i>Nature</i>	<i>Durée retenues</i>
Technologies acquises (1)	Linéaire, 8 ans
Relations Clients (2)	Linéaire, 10 ans
Concessions, brevets et licences	Linéaire, 1 an
Installations, agencements	Linéaire, 10 ans
Matériels de bureau et informatiques	Linéaire, 3 à 4 ans
Mobilier	Linéaire, 10 ans

(1) Correspondent à des technologies acquises au travers de regroupements d'entreprises, nécessaires pour la mise en œuvre de partenariats OSEO (cf. ci-dessous et note 3.2)

(2) Les relations clients correspondent aux portefeuilles client, stables et pérennes (cf note 3.2)

Le 28 juillet 2011, la Société a participé au projet de recherche et développement « PAJERO ». Dans le cadre de ce projet, la Société et les partenaires ont reçu une aide d'Oséo d'un montant de 7,6 millions d'euros au titre du programme Innovation Stratégique Industrielle (ISI). Cette aide se compose de subventions de 3,6 millions d'euros et d'avances remboursables à hauteur de 3,9 millions d'euros.

Ce projet a débuté en mars 2011 et s'est terminé en décembre 2015.

Le détail de ces aides figure dans la note 3.9

Les frais de recherche et développement sont immédiatement comptabilisés en résultat.

Ces frais ouvrent droit en France, sous certaines conditions, à un crédit d'impôt enregistré à la clôture de l'exercice

1.9 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières comprennent notamment les dépôts et cautionnements sur emprunts, baux et les dépôts de garanties liés au contrat d'affacturage

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

1.10 DEPRECIATION DES ELEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISE

Les immobilisations incorporelles et corporelles doivent être soumises à des tests de perte de valeurs dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. Ces immobilisations font l'objet d'un test de dépréciation lorsque, du fait d'évènements ou de circonstances intervenues au cours de la période (baisse significative du chiffre d'affaires d'une des sociétés du groupe), leur valeur recouvrable apparaît durablement inférieure à leur valeur nette comptable.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée de la juste valeur nette des coûts de sortie et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée à partir de projections actualisées de flux futurs de trésorerie sur une durée de 5 ans et d'une valeur terminale évaluée sur la base d'une capitalisation à l'infini des flux de trésorerie.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée en résultat.

1.11 CREANCES ET AUTRES CREANCES

Les créances clients sont valorisées à la valeur nominale. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire des créances fait apparaître un risque de recouvrabilité. La valeur d'inventaire est appréciée au cas par cas en fonction de l'ancienneté de la créance et de la situation dans laquelle se trouve le client.

Le Groupe a contracté auprès de GE un contrat d'affacturage dans lequel il cède la totalité de ses créances en contrepartie d'un financement court terme. Les contrats prévoient qu'il y ait subrogation entre le Groupe et le factor. De ce fait, les créances cédées au factor seront payées par les clients directement au factor. Dans le cas où des créances cédées au factor et qui ne seraient pas réglées dans un délai de 60 jours, celles-ci seront rétrocédées au Groupe, qui devra en assurer le recouvrement.

Dans ce cas de figure, le Groupe redevient propriétaire des créances et assume alors le risque de non-paiement.

Conformément au règlement CRC 99-02, la comptabilisation des opérations d'affacturage du Groupe suit l'approche juridique suivante : la subrogation vaut transfert de propriété, que le contrat soit ou non avec recours du factor, et en conséquence déconsolidation des créances cédées et encaissées.

Les créances cédées au factor qui ne sont pas finançables immédiatement par ce dernier sont comptabilisées en autres créances jusqu'à leur règlement par le factor. Les retenues de garanties figurent en immobilisations financières.

Les autres créances sont composées majoritairement de créances fiscales et sociales.

1.12 OPERATIONS EN DEVICES

Les opérations en monnaies étrangères sont initialement enregistrées dans la monnaie fonctionnelle de l'entité au taux de change en vigueur à la date de l'opération. A la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle des entités aux taux en vigueur à la date de clôture. Tous les écarts sont enregistrés en résultat de la période.

1.13 VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées à leur coût d'acquisition. A chaque clôture, la valeur nette comptable est comparée à leur valeur de marché de la valeur mobilière de placement. En cas de moins-value latente, une dépréciation est constatée.

1.14 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions sont enregistrées en conformité avec le règlement CRC n°2000-06 et sont destinées à couvrir les risques et charges que des événements en cours ou survenus rendent probables, dont le montant est quantifiable quant à leur objet, mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains.

1.15 PROVISIONS POUR INDEMNITES DE DEPART EN RETRAITE

Les salariés français du Groupe bénéficient des prestations de retraite prévues par la loi en France :

- obtention d'une indemnité de départ à la retraite versée par la société, lors de leur départ en retraite (régime à prestations définies)
- versement de pensions de retraite par les organismes de sécurité sociale, lesquelles sont financées par les cotisations des entreprises et des salariés (régime à cotisations définies)

Les régimes de retraite, les indemnités assimilées et autres avantages sociaux qui sont analysés comme des régimes à prestations définies (régime dans lequel la société s'engage à garantir un montant ou un niveau de prestations définies) sont calculés sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture, diminués de la juste valeur des actifs du régime y afférent, qui leur sont dédiés.

Les principales hypothèses utilisées pour l'évaluation actuarielle des indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :

- calcul sur la base d'un âge de départ à la retraite à 62 ans
- à partir de 5 ans d'ancienneté, 1 mois
- 1/5 mois par année à partir de la 6^{ème} année
- taux d'actualisation : 1,5 % pour 2016 et 1,8 % pour 2015
- taux de progression des salaires : 0 %

1.16 EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

Les emprunts sont valorisés à leur valeur nominale. Les frais d'émission des emprunts sont immédiatement pris en charge. Les primes de non conversion sont provisionnées.

1.17 AVANCES CONDITIONNEES

Les avances reçues d'organismes publics pour le financement des activités de recherche du Groupe dont le remboursement est conditionnel sont présentées au passif sous la rubrique « Autres fonds propres »

Les avances reçues d'organismes publics pour le financement des activités de recherche du Groupe dont le remboursement n'est pas conditionnel sont présentées au passif sous la rubrique « dettes financières diverses »

1.18 CHIFFRES D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est reconnu sur l'exercice s'il est certain dans son principe et son montant.

La reconnaissance du revenu dépend de la nature des ventes réalisées :

- les ventes de négoce sont comptabilisées à la date de transfert de propriété
- les ventes de licences sont comptabilisées à la date d'installation
- les ventes d'abonnement Saas sont comptabilisées à partir de la date de mise à disposition de l'URL de connexion et prorata temporis
- les prestations de maintenance sont enregistrées en résultat prorata temporis sur la durée du contrat et donnent lieu à des produits constatés d'avance. Ces contrats sont généralement d'une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction
- les ventes de services et les formations sont comptabilisées au fur et à mesure de leur réalisation sur la base des jours engagés.

1.19 AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Ce poste comprend notamment les subventions d'exploitation ainsi que le crédit impôt recherche et le crédit impôt innovation.

1.20 RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier comprend les produits et charges liés à la trésorerie et les flux bancaires, les charges d'intérêts sur les emprunts.

1.21 DISTINCTION ENTRE RESULTAT COURANT ET RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat courant enregistre les produits et les charges relatifs à l'activité courante de l'entreprise.

Les éléments non récurrents des activités ordinaires sont portés en résultat courant. Il s'agit notamment des éléments suivants

- dotations et reprises sur provision pour dépréciation des créances
- subventions d'exploitation
- transferts de charges d'exploitation

Les éléments exceptionnels hors activités ordinaires constituent le résultat exceptionnel

1.22 IMPOTS SUR LES RESULTATS

L'impôt sur les résultats correspond au cumul, corrigé éventuellement de la fiscalité différée, des impôts sur les bénéfices des différentes sociétés du Groupe.

Les impôts différés sont déterminés selon une approche bilantielle, sur la base des différences temporaires résultant de la différence entre la valeur comptable des actifs ou passifs et leur valeur fiscale. Un impôt différé actif est constaté dès lors que son caractère est probable

Les impôts différés ont été retenus sur une base nette par entité fiscale.

Les impôts différés calculés sur des éléments imputés en capitaux propres sont comptabilisés en capitaux propres.

1.23 RESULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net – part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions de la société en circulation au cours de la période

Conformément à l'avis OEC n° 27 § 3, lorsque le résultat net par action est négatif, le résultat dilué par action est identique au résultat net par action.

2. PRINCIPES ET METHODES DE CONSOLIDATION

2.1 MODALITES DE CONSOLIDATION

L'intégration globale est pratiquée pour toutes les filiales dont le Groupe détient directement ou indirectement le contrôle exclusif. Toutes les transactions significatives entre les sociétés consolidées ainsi que les profits internes sont éliminés.

Le compte de résultat consolidé intègre les comptes de résultat des sociétés acquises à compter de leur date d'acquisition ou de création.

2.2 PERIMETRE

Entité consolidée	Siège	31.12.17		31.12.16	
		Méthode	% intérêt	Méthode	% intérêt
Horizontal Software	Lomme (59160)	Société Mère		Société Mère	
LPDR	Paris (75008)	IG	100,00%	IG	100,00%
Equitime	Gières (38610)	IG	100,00%	IG	100,00%
TEHMS	Lomme (59160)	IG	100,00%	IG	100,00%
Formaeva	Lille (59001)	IG	100,00%		
Horizontal Software Inc	New York (USA)	IG	100,00%	IG	100,00%

La société LPDR a été acquise le 30 juin 2012. Les éléments de bilan et de résultat 2014 figurent donc en totalité dans les comptes consolidés au 31.12.14

La société Equitime a été acquise le 24 décembre 2013. Les éléments de bilan et de résultat 2014 figurent donc en totalité dans les comptes consolidés au 31.12.14

La société TEHMS a été acquise le 30 juin 2014. Le compte de résultat intégré dans les comptes consolidés clos au 31.12.14 est celui qui court du 01/07 au 31/12/14 (cf. note 3.19.5)

La société Horizontal Software Inc, fait partie du périmètre de consolidation, mais n'a exercé aucune activité sur les exercices 2014 et 2015

La société Formaeva a été acquise le 22 décembre 2017.

La filiale roumaine de Formaeva détenue à 95% n'a pas été intégrée au périmètre de consolidation car son impact n'est pas significatif.

2.3 DATE DE CLOTURE

La société consolidante clôture ses comptes au 31.12. Il en est de même pour l'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation

3. NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

3.1 ECARTS D'ACQUISITION

» Au 31.12.2017

	Equitime	TEHMS	LPDR	Formaeva	Total
Valeurs brutes					
au 31.12.16	702	1 202	136	-	2 040
Acquisitions				1 347	1 347
Cessions					-
au 31.12.17	702	1 202	136	1 347	3 387
Amortissements					
au 31.12.16	(210)	(300)	(63)	-	(573)
Dotations	(70)	(120)	(14)	-	(204)
Reprises					-
au 31.12.17	(280)	(420)	(77)	-	(777)
Valeurs nettes					
au 31.12.16	492	902	73	-	1 467
au 31.12.17	422	782	59	1 347	2 610

Les écarts d'acquisition sont amortis sur 10 ans.

Suite à l'acquisition de la société Formaeva S.A.S. le 22 décembre 2017, un écart d'acquisition a été comptabilisé à hauteur de 1 347 K€. Cet écart d'acquisition correspond à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition. L'évaluation des actifs et passifs identifiables doit être faite en fonction de la situation existant à la date d'entrée de l'entreprise dans le périmètre de consolidation, sans que les événements ultérieurs puissent être pris en considération.

Pour des raisons pratiques, l'entreprise consolidante dispose d'un délai se terminant à la clôture du premier exercice ouvert postérieurement à l'acquisition, au cours duquel elle peut procéder aux analyses et expertises nécessaires en vue de cette évaluation.

Une expertise sera effectuée avant le 31 décembre 2018 afin de ventiler l'écart d'acquisition entre la juste valeur de la relation clientèle, la juste valeur des technologies acquises et l'écart d'acquisition résiduel.

Du fait de la date d'acquisition de la société Formaeva, aucun amortissement de l'écart d'acquisition n'a été comptabilisé sur cet exercice.

3.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

» Au 31.12.2017

	Frais d'établis.	Technologies acquises	Conces. brevets	Relation clientèle	Immob en cours	Total
Valeurs brutes						
au 31.12.16	43	1 651	542	2 327	-	4 563
Acquisitions		-	2			2
Cessions, mise au rebut						-
Autres			279		413	692
au 31.12.17	43	1 651	823	2 327	413	5 257
Dépréciations						
au 31.12.16	(43)	(659)	(528)	(721)	-	(1 951)
Dotations	-	(207)	(12)	(233)	-	(452)
Reprises						-
Autres			(278)			(278)
au 31.12.17	(43)	(866)	(818)	(954)	-	(2 681)
Valeurs nettes						
au 31.12.16	-	992	14	1 606	-	2 612
au 31.12.17	-	785	5	1 373	413	2 576

Lors des acquisitions des sociétés LPDR, Tehms et Equitime, Horizontal Software a évalué à leur juste valeur des actifs et des passifs.

La juste valeur de la relation clientèle est évaluée selon la méthode du surprofit, qui consiste à identifier les profits futurs attribuables à l'actif incorporel actualisé sur sa durée de vie résiduelle. Cet actif est amorti en fonction de la durée de vie estimée de la relation clients soit 10 ans. La juste valeur des technologies acquises est évaluée sur la base des coûts nécessaires à leur développement tels que reflétés par les valeurs nettes comptables de coûts de développement engagées par les sociétés rachetées à la date de prise de contrôle. La technologie est amortie sur 8 ans correspondant à la durée de remplacement estimée par la société.

3.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

» Au 31.12.2017

	Terrains et aménagements	Constructions	Installations tech.	Autres immob	Immob en cours	Total
Valeurs brutes						
au 31.12.16				241		241
Acquisitions				27	-	27
Cessions, mise au rebut				-		-
Autres				124	-	124
au 31.12.17	-	-	-	392	-	392
Amortissements						
au 31.12.16				(202)		(202)
Dotations				(21)		(21)
Reprises						-
Autres				(53)		(53)
au 31.12.17	-	-	-	(276)	-	(276)
Valeurs nettes						
au 31.12.16	-	-	-	39	-	39
au 31.12.17	-	-	-	116	-	116

3.4 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

31.12.16	Augmentation	Diminution	Autre	31.12.17
284	130	(174)	32	240

Figurent notamment dans ce poste des retenues de garanties versées dans le cadre du contrat d'affacturage (note 1.10)

3.5 CREANCES CLIENTS

	31.12.17	31.12.16
Valeurs brutes	2 800	2 359
Dépréciations	(173)	(48)
Valeurs nettes	2 627	2 311

Les créances clients ont une échéance inférieure à 1 an.

Au 31.12.17, la provision représente moins de 10% des créances clients

3.6 AUTRES CREANCES

	31.12.17	31.12.16
Créances sociales	21	22
Créances fiscales - impôts (1)	819	426
Créances fiscales - TVA	593	576
Impôts différés actifs	-	-
Autres créances (2)	573	843
Charges constatées d'avance	327	240
Total	2 333	2 107

(1) dont en 2016, 339 K€ de crédit impôt recherche

76 K€ de CICE
 En 2017, 617 K€ de crédit impôt recherche
 78 K€ de CICE

(2) dont en 2016, 557 K€ de créances cédées au factor et non finançables au 31.12.16
 En 2017, 347 K€ de créances cédées au factor et non finançables au 31.12.17

3.7 TRÉSORERIE

	31.12.17	31.12.16
Valeurs mobilières	96	66
Disponibilités	431	4 262
Trésorerie brute	527	4 328
Découverts bancaires	-123	0
Trésorerie nette	404	4 328

Les valeurs mobilières correspondent à un compte à terme

3.8 CAPITAUX PROPRES

3.8.1 CAPITAL SOCIAL

Le capital de Horizontal Software est composé de 1 853 981 actions ordinaires au nominal de 1€ entièrement libérées.

La société a procédé à deux augmentations de capital sur l'exercice 2017 :

le 22 décembre 2017, création de 102 432 actions, soit
 une augmentation totale de capital de 102 K€
 une augmentation de la prime d'émission de 698 K€

le 22 décembre 2017, création de 17 342 actions, soit
 une augmentation de capital de 17 K€

	Nombre d'actions	Valeur nominale	Montant du capital
au 31.12.16	17 342 070	0,1	1 734 207
Regroupement des actions	-15 607 863	0,1	
Actions émises	119 774	1	119 774
au 31.12.17	1 853 981	1	1 853 981

3.8.2 CAPITAL POTENTIEL – INSTRUMENTS DILUTIFS

La société a procédé à l'émission/attribution de différentes valeurs mobilières donnant accès au capital au cours des exercices précédents.

Attributions de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises (BSPCE)

Date de l'assemblée	05/12/2012	29/06/2015
Nombre de BSPCE autorisés à l'origine	323 150	
Nombre de BSPCE émis	243 750	600 000
Point de départ de la période d'acquisition		N/A
Date d'expiration	05/12/2017	
Prix d'exercice d'un BSPCE	0,80 €	0,96 €
10 BSPCE donne droit à	1 action	1 action
Nombre de BSPCE souscrits au 31.12.17	0	0
Nombre de BSPCE annulés au 31.12.17	323 150	65 000
Nombre de BSPCE restants au 31.12.17	0	535 000

3.8.3 RESULTAT DILUE PAR ACTION

Le nombre moyen d'actions retenu pour le calcul du résultat par action au titre de l'exercice clos au 31.12.2017 est de 1 853 981.

Du fait du résultat net négatif, le résultat net dilué par action est identique au résultat net par action.

	31.12.17	31.12.16
Actions en circulation (moyenne pondérée) (1)	1 853 981	11 131 688
Résultat net part du groupe en K€ (2)	(4 605)	(2 798)
Résultat net par actions en € (2)/(1)	(2,48)	(0,25)

3.9 AUTRES FONDS PROPRES

Les autres fonds propres sont entièrement constitués d'avances conditionnées remboursables OSEO et concernent notamment le projet Pajero :

- Une avance remboursable a été octroyée à la société Equitime pour un montant de 620 K€ au 31.12.17 et sera remboursable dès lors que le chiffre d'affaires cumulé réalisé sur la plateforme Pajero sera supérieur à 1,5 M€. Le remboursement se fera alors en 3 annuités. L'échéancier de remboursement sera déterminé par BPI France dès l'atteinte de ce niveau de chiffre d'affaires.
- Une avance remboursable a été octroyée à la société Horizontal pour un montant de 1 866 K€ et sera remboursable dès lors que le chiffre d'affaire cumulé réalisé sur la plateforme Pajero sera supérieur à 5 M€. Le remboursement se fera en 5 annuités. L'échéancier de remboursement sera déterminé par BPI France dès l'atteinte de ce niveau de chiffre d'affaires.

Par ailleurs, une avance remboursable avait été octroyée à la société Equitime pour un total de 600 K€. Durant l'exercice, 62 K€ ont été remboursés. La dernière échéance de cette avance remboursable a été remboursée le 3 janvier 2018 pour 16 K€.

31.12.16	Augmentation	Diminution	31.12.17
2 563	-	(62)	2 501

3.10 PROVISIONS

	31.12.15	Mouvements			31.12.16	Mouvements		31.12.17
		Dotation	Reprise	Autres		Dotation	Reprise	
Provisions pour risques	97	50	(45)		102			102
Provisions pour charges	131	-	(131)		-	271		271
Provisions pour indem. de retraite	172	27			199	23	(6)	216
Total	400	77	(176)	-	301	294	(6)	589

Les provisions pour risques au 31/12/17 correspondent à deux litiges prud'homaux sur la société Equitime. Les montants comptabilisés correspondent aux meilleures estimations au jour de l'arrêté des comptes.

Une provision pour charges d'un montant de 211 K€ a été constatée pour tenir compte des intérêts financiers induits par l'actualisation des remboursements futurs de l'avance Oséo Pajero au taux de 2.49% (cf. note 3.9 Autres fonds propres).

3.11 DETTES FINANCIERES

3.11.1 DETAIL DES DETTES FINANCIERES

	31.12.16	Souscription	Rembour- sement	Autre	31.12.17
Emprunts obligataires	-	-	-		-
Dettes financières	774	717	(115)	745	2 174
Dettes financières diverses	164	80	-	53	297
Total	938	797	(115)	798	2 471

Le poste « Dettes financières diverses » comprend essentiellement les avances effectuées par Holding Incubatrice Cloud Computing, actionnaire d'Horizontal Software, rémunérées au taux de 5%, et dont l'échéance a été reportée au 31.12.2018 par un avenant au protocole d'accord daté du 15.09.2017.

3.11.2 CARACTERISTIQUES ET ECHEANCES DES DETTES FINANCIERES

Emprunt	Date	Montant	Durée	Taux fixe	Solde		Échéances		
					31.12.17	31.12.16	à - 1 an	1 à 5 ans	sup. à 5 ans
OCA FORMAEVA					203	0	3	200	
Emprunts dettes FORMAEVA					540	0	148	377	15
BPI	14.04.15	468	6,75 ans	4,66%	421	468	117	304	
BPI	04.12.15	305	6,75 ans	0,00%	275	305	75	200	
BPI	09.08.17	515	5 ans	0,00%	515	0	0	360	154
BPI	09.08.17	221	5 ans	0,00%	221	0	0	154	66
Total					2174	773	343	1595,5	235,5

Les contrats BPI ne sont assortis d'aucunes conditions particulières

3.12 AUTRES DETTES

	31.12.17	31.12.16
Personnel et organismes sociaux	1 083	983
Dettes fiscales - Impôts	108	93
Dettes fiscales - TVA	897	707
Impôts différés passif	0	0
Autres dettes (1)	972	725
Produits constatés d'avance (2)	993	1 071
Total	4 053	3 579

(1) Ce poste comprend notamment en 2017 la dette liée (prix fixe) au rachat des titres de la société Equitime ainsi qu'une dette envers Holding Incubatrice Logiciels (précédent actionnaire de la société Equitime) pour 564 K€, rémunérée au taux de 8,9 % et dont l'échéance a été reportée au 31.12.18, par un avenant au protocole d'accord daté du 15 septembre 2017.

(2) Les produits constatés d'avance concerne les contrats de maintenance facturés terme à échoir et pour lesquels les revenus sont comptabilisés en produit prorata temporis.

3.13 CHIFFRE D'AFFAIRES

3.13.1 DETAIL PAR NATURE

	31.12.17	31.12.16
Négoce		
France	82	150
Export	6	3
Ventes de biens		
France	192	218
Export		
Ventes de services		
France	3 867	3 954
Export	182	952
Total	4 329	5 277

3.13.2 INFORMATION SECTORIELLE

En 2017, Horizontal Software a continué la transition du modèle économique d'un mode licence Client-Serveur, provenant de l'acquisition Equitime, vers un modèle Cloud-SaaS

Ainsi, le chiffre d'affaires est composé :

- Licences, prestations de mise en œuvre, contrats de maintenance récurrents liés au produit client / serveur, qui a vocation à s'atténuer forcément (hormis la récurrence)
- Abonnements, prestations de mise en œuvre et exceptionnellement licences liées au produit Cloud-SaaS qui affiche une forte croissance

	31.12.17			31.12.16		
	Client-Serveur	Cloud-SaaS	Total	Client-Serveur	Cloud-SaaS	Total
Licences	35	14	49	23	529	552
Services	582	1 411	1 993	600	1 905	2 505
Maintenance/abonnement SaaS	1 155	1 043	2 198	1 175	892	2 067
Négoce	46	43	89	145	8	153
Total	1 818	2 511	4 329	1 943	3 334	5 277

3.14 AUTRES PRODUITS

	31.12.17	31.12.16
Production immobilisée	-	3
Subventions (1)	862	394
Transfert de charge et reprise sur provisions	39	111
Autres produits	-	-
Total	901	508

(1) dont en 2016, crédit impôt recherche et crédit impôt innovation pour 339 K€
dont en 2017, crédit impôt recherche et crédit impôt innovation pour 786 K€

3.15 MASSE SALARIALE

La société Horizontal Software bénéficie du statut de « jeune entreprise innovante » depuis juin 2010. Cela lui permet d'avoir une exonération de 20% des charges Urssaf pour les salariés affectés à la recherche et au développement. Cette exonération prendra fin en décembre 2017.

Le CICE est comptabilisé en déduction des charges de personnel

CICE 2017 : 78 K€

CICE 2016 : 76 K€

3.16 ANALYSE DU RESULTAT FINANCIER

	31.12.17	31.12.16
Dot. aux amort. et prov.	(271)	131
Intérêts et charges assimilées (1)	(56)	(133)
Résultat financier	(327)	(2)

(1) Correspondent notamment aux intérêts et charges financières sur compte courant

3.17 ANALYSE DU RESULTAT EXCEPTIONNEL

	31.12.17	31.12.16
Produits exceptionnels sur opé. de gestion	38	2
Charges exceptionnelles sur opé. de gestion	(22)	(21)
Charges exceptionnelles sur opé. en capital	-	-
Résultat exceptionnel	16	(19)

3.18 IMPOT

3.18.1 ANALYSE DE L'IMPOT

	31.12.17	31.12.16
Impôts sociaux	-	-
Impôts différés	1	27
Total (produits d'impôts)	1	27

3.18.2 PREUVE D'IMPOT

	31.12.17	31.12.16
Résultat net - part du groupe	(4 605)	(2 798)
Dotation aux amortissement des écarts d'acquisition	204	204
Produits/charges d'impôts	1	(27)
résultat avant impôt	(4 400)	(2 621)
Taux d'impôt - 33,33%	(1 467)	(874)
Déficits non activés	1 578	1 100
Différences temporaires	34	27
Déficits imputés	-	-
Crédits impôts recherche et crédits impôts innovation	(261)	(339)
Différences permanentes	98	59
Autres	17	-
Impôts	(1)	(27)

3.18.3 DETAIL DES IMPOTS DIFFERES

			31.12.16	Variation	31.12.17
Intégration fiscale	IDR	IDA	29	6	35
	Marge sur immob	IDA	4	(4)	-
	Déficits activés	IDA	42	(12)	30
	Technologie et relations clients	IDP	(21)	19	(2)
	Annul. frais de R&D	IDA	(54)	(9)	(63)
Ss total Intégration fiscale			-	-	-
Equitime	IDR	IDA	35	2	37
	Déficits activés	IDA	190	(78)	112
	Technologie et relations clients	IDP	(219)	109	(110)
	Annul. frais de R&D	IDA	(6)	(29)	(35)
	Régl annul. Frais R&D	IDA	-	(4)	(4)
Ss total Equitime			-	-	-
TEHMS	IDR	IDA	2	(2)	-
	Déficits activés	IDA	114	(9)	105
	Technologie et relations clients	IDP	(92)	19	(73)
	Annul. frais de R&D	IDA	(24)	(8)	(32)
	Ss total TEHMS			-	-
Total			-	-	-

Le montant des déficits indéfiniment reportables du Groupe s'élève au 31.12.17 à 16 138 K€ contre 12 593 K€ pour l'exercice précédent. Les déficits sont activés à hauteur des différences temporelles taxables et au-delà dans la mesure où leur récupération est jugée probable. Au 31 décembre 2017 aucun déficit reportable n'a été activé au-delà des différences temporelles taxables qu'ils peuvent compenser compte tenu des historiques de pertes des entités auxquelles ils se rapportent. Les actifs nets d'impôts différés ne sont pris en compte que si leur récupération est probable dans un futur proche du fait d'un bénéfice attendu.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, il existe une convention d'intégration fiscale entre Horizontal Software et LPDR. La répartition de la charge d'impôt est calculée de telle façon que chaque société supporte le montant de l'impôt comme si elle était imposée séparément.

3.19 TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

3.19.1 VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

	31.12.17	31.12.16
Variation des clients	(228)	(993)
variation des autres créances	(72)	321
Sous total	(300)	(672)
variation des fournisseurs	(366)	1 039
variation des autres dettes	(171)	(636)
Sous Total	(537)	403
Total	(837)	(269)

3.19.2 ACQUISITIONS ET CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERE

Ce poste reprend notamment les variations des fonds de garanties du factor

3.19.3 INCIDENCE DES VARIATIONS DE PERIMETRE

La société FORMAEVA est entrée dans le périmètre de consolidation au 22/12/2017 par intégration globale. Son impact sur 2017 sur l'ensemble consolidé n'est que bilantiel. L'impact sur le compte de résultat n'ayant pas été considéré comme significatif pour 2017. Toutes les variations « autres » sont liées à l'entrée de FORMAEVA au 31/12/2017.

L'affectation de l'écart d'acquisition de FORMAEVA conformément aux dispositions du règlement 99-02 ne se fera qu'à partir de 2018.

3.20 AUTRES INFORMATIONS

3.20.1 EFFECTIFS MOYENS

	31.12.17	31.12.16
Cadres	87	65
Non cadres	17	12
Total	104	77

3.20.2 ENGAGEMENTS DONNES

Crédits-bails

Le Groupe a des contrats de location en crédit-bail sur du matériel. Du fait des montants non significatifs, ces contrats ne sont pas retraités dans les comptes consolidés

Covenants bancaires

Les contrats de prêt avec les partenaires financiers n'intègrent pas de covenants bancaires

3.20.3 ENGAGEMENTS REÇUS

Engagements reçus du factor

	31.12.17	31.12.16
Créances cédés	630	1 021
Engagements	630	1 021

Engagements reçus sur emprunt

Le prêt Innovation FEI pour un montant de 468 K€ souscrit au cours de l'année 2015, bénéficie d'une garantie au titre :

- du Fonds National de Garantie Prêt Pour l'Innovation à hauteur de 40%,
- du Fonds Européen d'Investissement à hauteur de 40%.

3.20.4 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Au 31.12.17,

-Il existe une avance pour 172 K€ effectuée par Holding Incubatrice Cloud Computing, actionnaire d'Horizontal Software, à échéance au 31.12.17, rémunérées au taux de 5%

Rémunération des organes de direction

	31.12.17	31.12.16
Rémunérations globales	245	143

3.20.5 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Montant HT	KPMG		ECA Audit	
	31.12.17	31.12.16	31.12.17	31.12.16
Audit				
<i>Commissariat aux comptes & certification (individuels & consolidés)</i>				
société mère	51	40		
Filiales intégrées globalement	17	12	0	3
<i>Autres diligences et prestations liées à la mission du commissaire aux comptes</i>				
société mère	0	126		
Filiales intégrées globalement				
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement				
Total	67,7	178	0	3



KPMG Entreprises
Grenoble/Dauphiné
9, avenue du Granier
CS 80158
38244 Meylan Cedex
France

Téléphone : +33 (0)4 76 90 80 80
Télécopie : +33 (0)4 76 41 10 76
Site internet : www.kpmg.fr

Horizontal Software S.A.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2017
Horizontal Software S.A.
2 rue Hegel ZAC Euratechnologies - 59160 LOMME
Ce rapport contient 23 pages
Référence : E1



**KPMG Entreprises
Grenoble/Dauphiné**
9, avenue du Granier
CS 80158
38244 Meylan Cedex
France

Téléphone : +33 (0)4 76 90 80 80
Télécopie : +33 (0)4 76 41 10 76
Site internet : www.kpmg.fr

Horizontal Software S.A.

Siège social : 2 rue Hegel ZAC Euratechnologies - 59160 LOMME
Capital social : € 2.063.998

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'assemblée générale de la société Horizontal Software S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Horizontal Software relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous la réserve décrite dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion avec réserve

Motivation de la réserve

Nous formulons une réserve sur le point suivant : La note 1.2 « Evènements significatifs de l'exercice clos le 31 décembre 2017 » : litige HUG de l'annexe fait état du litige intervenu sur la période avec le client HUG : Hôpitaux universitaires de Genève qui donne lieu à une procédure contentieuse.

Ce litige de par l'incertitude de son dénouement fait ressortir un risque sur l'encours global de 613 K€ et sur la facture d'acompte initial déjà réglée de 328 K€.

Le chiffre d'affaires constaté en 2017 n'aurait pas dû être comptabilisé en produits à hauteur de 164 K€ compte tenu de son caractère incertain.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Amortissement des écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles

Le groupe a mené une politique de croissance externe et, de ce fait, les écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles associées constituent une part significative du bilan consolidé. Ces derniers font l'objet du traitement suivant :

Les écarts d'acquisition sont amortis sur une durée de 10 ans. La valorisation des technologies acquises est amortie sur 8 ans et celle de la relation clientèle sur 10 ans.

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces amortissements et nous avons vérifié que les notes 3.1 et 3.2 de l'annexe des comptes consolidés donnent une information appropriée.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Continuité d'exploitation

La note « Continuité d'exploitation et de financement » de l'annexe fait état des éléments sous-tendant l'hypothèse de continuité d'exploitation retenue pour la préparation des comptes clos le 31 décembre 2017.

Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés que la note « Continuité d'exploitation et de financement » de l'annexe fournit une information appropriée sur la situation de la société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

A l'exception de l'incidence du point décrit dans la partie "Fondement de l'opinion avec réserve", nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

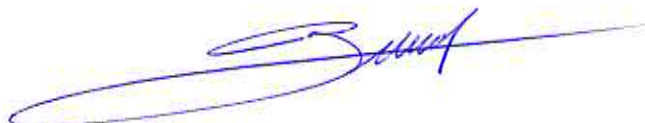
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Meylan, le 9 mai 2018

KPMG Entreprises
Département de KPMG S.A.



Jean Marc Baumann
Associé